

Cont@ct
n° 14 du 1er avril 2012

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Édito

Avril ... un mois à Enjeux !

Avril 2012 sera le mois des élections.

Notre fédération sportive désignera son nouveau Comité Directeur à Gerzat le 29 avec l'élection de son président dans la foulée. Il s'agira d'un moment très important dans l'histoire de l'UFOLEP puisque l'Assemblée Générale aura à se prononcer sur les orientations futures.

A l'heure du bilan de la mandature qui s'achève, nous pouvons mettre en avant le climat serein qui a régné sur les travaux du Comité Directeur et de la Direction Technique Nationale ainsi que les rencontres fréquentes avec les responsables départementaux et régionaux.

Ces consultations régulières ont permis un travail collectif pour réaffirmer les valeurs défendues par les services sportifs de la Ligue de l'Enseignement et pour proposer des pistes de développement.

Les élections au sein de l'UFOLEP sont situées entre les deux tours de l'élection présidentielle. Autre enjeu !

La campagne est lancée, chaque candidat essayant de convaincre les citoyens indécis. C'est un feuilleton au cours duquel il convient de pourfendre ses adversaires à coups de bons mots, de formules et de quelques idées dont on sait qu'elles ne seront pas appliquées. Ou alors si peu ... Les stratèges en communication y jouent un rôle prépondérant, la présidentielle est d'abord une affaire de marketing...

Tout en regrettant que la campagne ne soit plus guère l'occasion d'un débat politique, jouons tout de même notre rôle de citoyen en analysant objectivement le programme de chacun pour mesurer les propositions en matière de sport, bien sûr, mais aussi celles concernant nos valeurs fondatrices de citoyenneté, laïcité et solidarité.

Au lendemain de la déclaration d'un candidat proposant un impôt lourd pour les très hauts salaires, le quotidien de ma région s'inquiétait de l'avenir de nos footballeurs ! De telles réactions, à l'heure où de nombreuses personnes n'ont pas les moyens de se loger et de se nourrir, sont choquantes.

Exerçons notre devoir citoyen et au moment de notre choix n'oublions pas qu'il est toujours plus logique de tenir une promesse que de mettre en place ce qu'on n'a pas promis !

Espérons que le verdict désignera celui ou celle qui pourrait prendre en compte ce sport que nous voulons à l'UFOLEP pour un « mieux vivre » dans notre société.

Jean-Claude DAUPHANT
Secrétaire Général



Pôle vie fédérale

Cont@ct



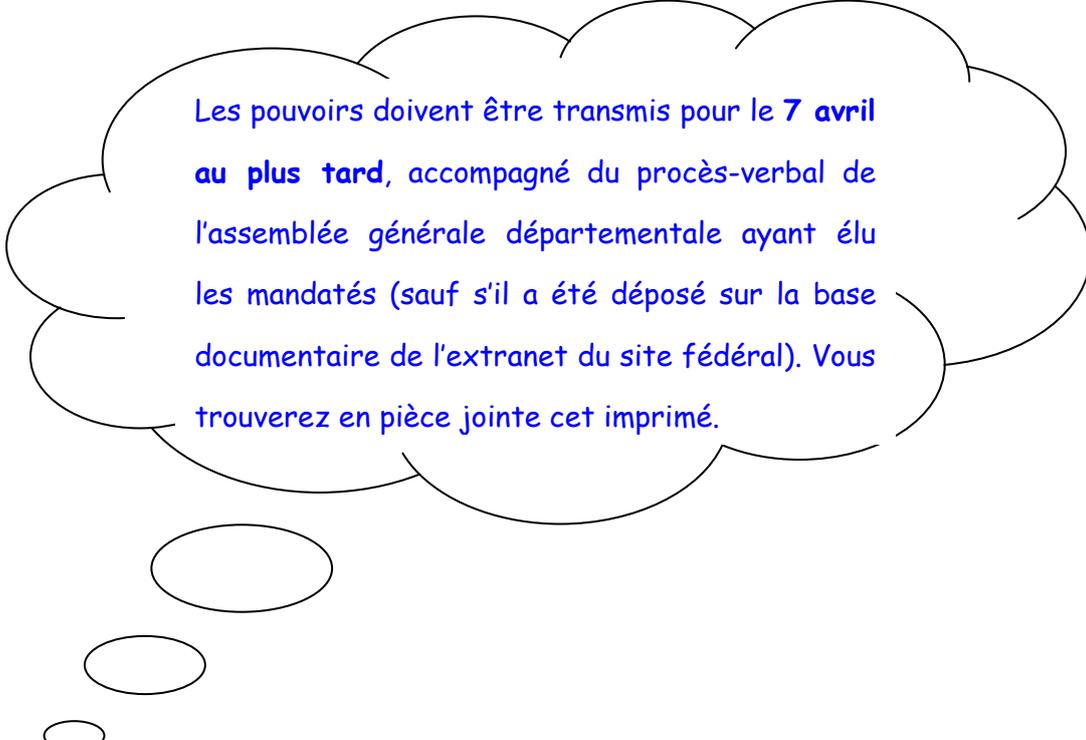
Assemblée générale de Gerzat 2012

Vous avez reçu par mail, le 23 mars, tous les documents concernant notre Assemblée Générale qui se déroulera à Gerzat les 27, 28 et 29 avril prochains, à savoir :

- ✚ Le bulletin n° 2 « Spécial assemblée générale » comprenant :
 - l'ordre du jour de l'AG
 - les modalités concernant les élections et les votes,
 - le rapport moral,
 - les tarifs statutaires,
 - le texte référent et les objectifs généraux d'un projet pour l'avenir de l'UFOLEP mandature 2012-2016,
 - le vœu retenu,
 - les propositions de modifications statutaires et réglementaires,
 - les candidatures au comité directeur national.
- ✚ Le procès-verbal de l'assemblée générale de Boulazac 2011
- ✚ Le procès-verbal de l'assemblée générale de Vichy 2011
- ✚ Le rapport d'activité (un exemplaire broché sera remis sur place)
- ✚ Les comptes annuels 2011 et l'état budgétaire 2011
- ✚ Le budget 2012

Vous pouvez également retrouver tous ces documents sur le site fédéral, rubrique vie fédérale « AG de Gerzat ».

IMPORTANT



Les pouvoirs doivent être transmis pour le **7 avril au plus tard**, accompagné du procès-verbal de l'assemblée générale départementale ayant élu les mandatés (sauf s'il a été déposé sur la base documentaire de l'extranet du site fédéral). Vous trouverez en pièce jointe cet imprimé.

Vous trouverez également ci-après les réponses aux « Questions »



Annexe A

Assemblée Générale de Gerzat – 27, 28 et 29 avril 2012

Pouvoir

**Accompagné du PV de l'AG départementale ayant élu les mandatés
(sauf s'il a été déposé sur la base documentaire du site internet national)**

L'assemblée générale du comité départemental UFOLEP

de

N°

donne pouvoir pour la représenter à l'assemblée générale nationale à :

M.Mme Melle

licence UFOLEP N°

Association :

SUPPLEANT DESIGNÉ (*impératif en prévision d'une indisponibilité du mandaté*)* :

M.Mme Melle

licence UFOLEP N°

Association :

NOMBRE DE VOIX DETENUES

Nom et signature du(de la) président(e) du
comité départemental UFOLEP
ou nom, qualité et signature de son mandataire

Cachet du comité départemental
UFOLEP

**Pour faciliter la préparation de l'AG, le retour des pouvoirs est vivement
souhaité, au plus tard, pour le 7 avril 2012 à l'échelon national**

Ce pouvoir permettra l'établissement de la carte de représentant mandaté qui sera remise à l'entrée de la salle de réunion par la commission de contrôle des pouvoirs.

* En cas d'absence officiellement annoncée des deux personnes mandatées, le comité directeur décidera de leur remplacement sur demande émanant du comité départemental.

Questions des comités

1 Le Comité Régional UFOLEP Provence-Alpes-Côte d'Azur, réuni le 9 novembre 2011 à Aix en Provence (13)

- Pose la question suivante :
Lors de la prise de licences, certaines associations « Ligue » pratiquent des activités sportives sans adhérer à l'UFOLEP.
En effet certains codes d'activités de la Ligue peuvent induire en erreur les adhérents ; par exemple : la relaxation, les excursions, la danse.
C'est pourquoi nous demandons que ces codes qui concernent des activités sportives soient retirés afin d'éviter toute ambiguïté.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

La relaxation et les excursions ne sont pas considérés comme des APS en tant que telles.

La question de la danse a déjà été évoquée et un rappel du texte de Creil a été fait en 2011. Pour éviter toute ambiguïté, l'UFOLEP demandera que la nomenclature « Affiligue » distingue la danse sportive des autres types de danses pour la saison 2012-2013.

Il est à noter que la Fédération Française de Danse a reçu délégation du ministère chargé des sports pour organiser la danse artistique, la danse country and line et la danse par couple ou dite sportive. Le rock, la danse de société et les disciplines associées sont quant à elles sous la tutelle du ministère de la culture.

2 Le Comité Départemental UFOLEP des Bouches-du-Rhône, réuni le 18 janvier 2012 à Marseille (13)

- Pose la question suivante :
Lors de la prise de licence, certaines associations « Ligue » pratiquent des activités sportives sans adhérer à l'UFOLEP.
En effet certains codes activités de la Ligue peuvent induire en erreur les adhérents, par exemple : la relaxation, les excursions, la danse.
C'est pourquoi nous demandons que ces codes qui concernent des activités sportives soient retirés afin d'éviter toute ambiguïté.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Réponse identique à celle adressée au comité régional UFOLEP PACA.

3 Le Comité Départemental UFOLEP des Bouches-du-Rhône, réuni le 18 janvier 2012 à Marseille (13)

- Pose la question suivante :
De nombreuses associations appuyées par le Comité 13 demandent que se concrétise la mise en place de la « Licence LOISIR » (non compétitive) accompagnée d'un tarif adapté.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

L'évolution du dispositif « affiliations/adhésions » est un vaste chantier qui sera étudié pendant la prochaine mandature.

4 Le Comité Départemental UFOLEP des Bouches-du-Rhône, réuni le 18 janvier 2012 à Marseille (13)

- Pose la question suivante :
Suite à de multiples problèmes récurrents avec l'APAC et de nombreuses plaintes de nos associations qui ont de graves conséquences : départs d'associations, non attribution de subventions, annulation de manifestations..., le Comité 13 envisagerait de s'adresser à un autre assureur.
Quelles mesures préconise le Comité Directeur National ?

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Le comité est un organe déconcentré de la fédération, il doit respecter la décision de l'AG Nationale pour le choix du prestataire assurance.

5 Le Comité Régional UFOLEP Bretagne, réuni le 20 janvier 2012 à Saint Brieuc (22)

- Pose la question suivante :
Dans les départements, les conventions entre Ligue et UFOLEP sont votées par les deux assemblées générales des structures (règle comptable imposée par la loi et appliquée par le commissaire aux comptes) et mises en pratique l'année civile suivante.
Pourquoi cette règle ne s'applique-t-elle pas à tous les échelons de notre mouvement ?

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Cette affirmation est sans fondement. Les assemblées générales des différents échelons n'ont pas à valider les conventions, elles doivent juste en être informées.

6 Le Comité Départemental UFOLEP des Côtes-d'Armor, réuni le 27 janvier 2012 à Etables/Mer (22)

- Constatant la Fédération des Œuvres Laïques des Côtes d'Armor ne nous donne plus accès à Affiligue, les licences UFOLEP sont établies sans l'homologation du Comité Directeur UFOLEP.
- **Nous proposons qu'un logiciel licence UFOLEP soit la propriété de l'UFOLEP.**
Ce logiciel doit être compatible avec Affiligue.
Si cette proposition n'est pas applicable pour diverses raisons, alors obligation pour les FOL de permettre l'accès au logiciel Affiligue à l'UFOLEP.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

L'UFOLEP est le secteur sportif de la Ligue de l'enseignement. Le logiciel « Affiligue » est un outil qui permet de recenser les adhérents de la Ligue et ceux de l'UFOLEP. Un deuxième logiciel occasionnerait un travail administratif supplémentaire. Une proposition concrète sera soumise au comité UFOLEP 22 afin que ce dernier puisse accéder à une consultation du logiciel « Affiligue ».

7 Le Comité Départemental UFOLEP de la Drôme, réuni le 4 janvier 2012 à Valence (26)

- Pose la question suivante :
Étant donné que nombre de jeunes connaissent des difficultés pour passer leur permis de conduire B à 18 ans (coût financier, délai d'attente pour l'examen pratique...), le comité départemental UFOLEP de la Drôme demande que le CAA soit valable pour les jeunes jusqu'à leurs vingt ans. Les jeunes concernés pourront ainsi continuer à participer aux courses de sports mécaniques auto tout en restant sous le dispositif CAA jusqu'à l'obtention définitive du permis B.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR (après consultation du service juridique du ministère)

Le bénéfice du CAA peut être étendu jusqu'à l'âge de 20 ans dans le cadre des écoles de conduite ; la pratique compétitive reste soumise à la détention du permis de conduire.

8 Le Comité Départemental UFOLEP du Gard, réuni le 31 janvier 2012 à Nîmes (30)

- Pose la question suivante :
Afin de faciliter l'affiliation de nouvelles associations en cours d'année (mars-avril), le comité UFOLEP 30 fait un geste financier en baissant fortement le montant de la part qui lui revient. Peut-on demander aux différentes entités (UFOLEP Nationale, Ligue, APAC) de participer à cette remise en baissant leur part ?
Cela permettrait un véritable tarif à mi-saison (la part du comité UFOLEP 30 ne représentant que 16% du montant total de l'affiliation).

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Avis défavorable. La même prestation ne peut être proposée à des tarifs différents. Cela poserait le problème des pratiques saisonnières (moto, auto, activités cyclistes). Les associations proposant ces activités n'auraient plus intérêt à s'affilier en année pleine pour bénéficier d'une affiliation à prix réduit.

9 Le Comité Départemental UFOLEP du Gard, réuni le 31 janvier 2012 à Nîmes (30)

- Pose la question suivante :
Que peut-on mettre en place pour permettre la découverte occasionnelle de la pratique compétitive moto à l'UFOLEP ? (Accès à 1 compétition moto sans CASM).

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

**Même si la FF Motocyclisme le propose, la législation ne permet pas cette pratique sans CASM.
Il ne saurait y avoir de pratique compétitive sans CASM en UFOLEP.**

10 Le Comité Départemental UFOLEP du Gard, réuni le 31 janvier 2012 à Nîmes (30)

- Pose la question suivante :
Le calendrier des activités sportives sports méca., VTT, correspond à l'année civile.
Peut-on envisager une affiliation et une licence sur l'année civile, et non plus sur l'année scolaire ? (Ceci réglerait le problème de la post garantie septembre octobre).

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

En raison du nombre important d'activités organisées à l'UFOLEP (plus de 130) et de la possibilité pour un licencié de demander à faire plusieurs activités lors de son adhésion contrairement aux fédérations délégataires, il ne peut avoir qu'une seule et même période de saison sportive à l'UFOLEP (du 1^{er} septembre au 31 août)

11 Le Comité Départemental UFOLEP de la Haute-Garonne, réuni le 2 février 2012 à Portet sur Garonne (31)

- Pose la question suivante :
Y a-t-il possibilité de souplesse dans la parité demandée au sein d'un Comité Directeur, en l'absence répétée de candidatures sur un collègue ?

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Cette proposition est contraire aux statuts actuels.

12 Le Comité Départemental UFOLEP de la Haute-Garonne, réuni le 2 février 2012 à Portet sur Garonne (31)

- Pose la question suivante :
Est-il vraiment souhaitable, comme nous avons pu le constater, qu'une personne qui n'a pas été réélue dans une CNS se retrouve systématiquement présente et en responsabilité lors des stages et événements nationaux de l'activité concernée ?

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Les membres des commissions nationales sont désignés et non élus.

Il convient de distinguer le fonctionnement de la CN de l'organisation des stages et des événements nationaux. Une même personne peut donc ne plus exercer de responsabilités dans la première et participer aux secondes.

13 Le Comité Départemental UFOLEP du Gers, réuni le 31 janvier 2012 à Auch (32)

- Pose la question suivante :
Notre fédération mène une politique volontariste sur le thème « sport et santé », mais, dans le même temps, nous constatons, à l'occasion d'organisations sportives de nombre de nos associations, une recrudescence de l'usage par les pratiquants de boissons dites « énergisantes », vantées à grands renforts de campagnes publicitaires à gros budgets. Cette consommation de produits, autorisés par la loi, mais dont les probables dangers pour la santé ont été évoqués par de nombreuses études médicales, nous inquiète. Le cadre statutaire imposé aux fédérations sportives par l'État, en matière de protection des sportifs et de lutte contre le dopage humain, nous contraint et limite les initiatives. Néanmoins, n'est-il pas envisageable d'adopter une position fédérale claire sur ce sujet, qui nous paraît relever d'une politique conforme à nos valeurs d'éducation du citoyen sportif ?

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Ce sujet est inscrit dans les objectifs 2012 de la CN Sport Santé et de la CN médicale.

14 Le Comité Départemental UFOLEP de la Gironde, réuni le 31 janvier 2012 à Artigues près de Bordeaux (33)

- Pose la question suivante :
Sur mandat unanime de l'Assemblée Générale du Comité Départemental, qui s'est tenue le samedi 7 janvier 2012
Au comité Directeur National UFOLEP

CONSTATANT que les jeunes licenciés UFOLEP pratiquant les activités cyclistes sous double affiliation UFOLEP / Fédération délégataire.

En application du règlement sportif de la CNS UFOLEP cyclisme.

Sont OBLIGÉS d'être surclassés pour pratiquer le sport de leur choix sans licence UFOLEP.

CONSTATANT que cette obligation n'a aucun rapport avec la croissance physiologique de ces jeunes et peut mettre leur santé en danger (même si ce surclassement doit être

accompagné d'un avis médical favorable... on sait bien qu'un jeune en compétition ira jusqu'au bout de ses forces... et même plus).

CONSTATANT que cette obligation, pour certaines catégories d'âge, est même frappée d'un DOUBLE SURCLASSEMENT, qui peut être encore plus dommageable pour la santé du jeune et qui parfois l'oblige à QUITTER l'UFOLEP pour la pratique de son sport cela à son grand regret car il a toujours été fidèle à notre fédération tout au long de sa jeune carrière sportive.

CONSIDÉRANT que le PND4 tend à donner une image claire de l'UFOLEP et à lui consacrer une grande part de RETROUVER SON IDENTITÉ ET SON IMAGE D'UN « SPORT AUTREMENT »

CONSIDÉRANT qu'une distinction doit être faite entre le sport pratiqué à l'UFOLEP et le même sport pratiqué dans une Fédération Délégitaire.

NE POUVANT ACCEPTER l'excuse de la « non concordance » de date de délivrance de licences entre l'UFOLEP (1^{er} septembre) et la Fédération Délégitaire (1^{er} janvier).

Demande AU COMITÉ DIRECTEUR NATIONAL UFOLEP de faire le nécessaire pour que...

CETTE OBLIGATION DE SURCLASSEMENT – VOIR DE DOUBLE SURCLASSEMENT... pour des jeunes appartenant à des clubs en double affiliation SOIT SUPPRIMÉE DU RÈGLEMENT SPORTIF DES ACTIVITÉS CYCLISTES UFOLEP ;

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Cette mesure ne concerne que les doubles ou triples licenciés âgés respectivement de 14 ans dans la catégorie « 13-14 » et de 16 ans dans la catégorie « 15-16 ». Plutôt qu'un surclassement d'âge, il faut plutôt parler d'un rattrapage technique du fait du décalage entre la date de prise de licences UFOLEP et les dates des prises de licences des autres fédérations de cyclisme (FFC, FSGT).

Dans ces deux catégories UFOLEP, les surclassements exceptionnels n'ont plus cours depuis maintenant deux ans. En effet, pour la première année d'âge de chacune de ces catégories, tout surclassement est interdit qu'il s'agisse de simples licenciés ou de doubles/triples licenciés.

De ce fait, il ne peut y avoir que des surclassements simples pour les cyclistes en deuxième année de ces catégories, c'est-à-dire âgés de 14 ou 16 ans.

Du 1^{er} septembre au 31 décembre, les licenciés des diverses fédérations vont donc courir dans la même catégorie d'âge. Puis, au 1^{er} janvier, les pratiquants FFC et FSGT renouvelant leurs licences passent dans la catégorie d'âge supérieure. On constate alors une incohérence puisqu'un double licencié peut être maintenu en catégorie « 13-14 ans » en UFOLEP, alors qu'il passera cadet (15/16 ans) en FFC.

Or, la différence de niveau sportif acquis par un double licencié courant dans une catégorie supérieure en FFC et un licencié UFOLEP deviendrait vite pénalisante pour nos simples licenciés, si nous ne procédions pas à ce surclassement d'une année pour les jeunes âgés de 14 et 16 ans. Pour exemple, un coureur de 14 ans ainsi surclassé en « 15-16 ans » en UFOLEP est cadet en FFC, ce qui le met au même niveau sportif dans les deux fédérations. (Les distances sont bien sûr supérieures en cadet FFC et les braquets différents, ce qui l'obligera à changer les pignons de sa roue arrière suivant la fédération dans laquelle il participe.)

Cette règle est en place depuis longtemps et ne pose de problème particulier, sauf à demander un certificat de surclassement d'une année d'âge pour être en règle avec la loi sur le sport.

La CNVS et la CNS activités cyclistes (AC) étudient actuellement une nouvelle gestion des catégories en AC basée sur l'année civile spécifique à la pratique compétitive qui ne changerait pas le dispositif fédéral d'affiliation commun à toutes les activités organisées.

15 Le Comité Départemental UFOLEP de la Gironde, réuni le 31 janvier 2012 à Artigues près Bordeaux (33)

- Pose la question suivante :

Constatant que la différenciation lors des compétitions gymnastiques entre clubs en simple affiliation UFOLEP (SA) et double affiliation(DA) ne peut plus être basée sur une différence de niveau depuis plusieurs saisons (voir les palmarès à tous les échelons) ;

Constatant que cette différenciation fait que certaines équipes en DA classées derrière les équipes SA lors des compétitions départementales et régionales sont qualifiées pour les épreuves nationales, alors que les équipes SA, mieux classées mais plus nombreuses n'en bénéficient pas ;

Constatant que des alternatives de gestion de quotas existent, ont été étudiées par la CNS concernée, et permettent de maintenir le même nombre d'équipes qualifiées pour les épreuves nationales ;

Demande au Comité Directeur National de supprimer des règlements sportifs de gymnastique artistique cette double appellation SA / DA.

Cette décision permettrait en outre à l'UFOLEP d'affirmer son identité propre vis-à-vis des autres fédérations.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

L'étude des classements scratch de ces dernières années par catégorie d'âges en gymnastique artistique montre que les catégories SA / DA sont à peu près réparties et que cette distinction n'est plus significative d'une différence de niveau.

La CNS gymnastique artistique travaillera donc sur de nouvelles modalités d'organisation et sur l'évolution du règlement en vue d'une suppression de la distinction SA / DA dans les classements par catégories, à partir de la prochaine saison sportive.

Toutefois, un suivi SA / DA sera demandé afin de contrôler l'évolution de la pratique en UFOLEP.

16 Le Comité Départemental UFOLEP de la Loire-Atlantique, réuni le 12 janvier 2012 à Nantes (44)

- Pose la question suivante :

Est-il possible de diffuser, dans les délégations, une circulaire d'affiliation précisant les modalités pratiques et techniques de gestion des affiliations et adhésions pour la saison à venir, au plus tard pour la fin du mois de mai. Ceci afin de permettre aux départements d'informer leurs associations sur les changements éventuels (suppression de codes d'activités, augmentation importante de tarifs d'assurances...) avant le début de leur renouvellement de licences qui se fait pour beaucoup d'entre elles dans le courant du mois de juin !

Cette circulaire pouvant être déconnectée, dans un 1^{er} temps de celle de la Ligue.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR (après consultation de l'APAC)

Les modalités techniques et pratiques de l'affiliation pourront être portées à la connaissance des comités départementaux fin mai.

Les nouveaux schémas sont en cours de définition. Les impératifs liés aux campagnes d'affiliation ont bien entendu été intégrés. Une communication spécifique

a été prévue y compris avec la mise en œuvre d'interrégionales (PARIS, METZ, NIMES) afin que les interlocuteurs sur le terrain puissent bénéficier d'informations directes. Ces nouveaux éléments seront bien entendu intégrés dans la notice des Procédures Affiliation et feront également l'objet d'un document conjoint APAC/UFOLEP.

17 Le Comité Départemental UFOLEP de la Loire-Atlantique, réuni le 12 janvier 2012 à Nantes (44)

- Pose la question suivante :
 - Constatant que les codes multisports ont été supprimés du dispositif d'affiliation 2011/2012 ; alors que l'UFOLEP s'est engagée dans une démarche de développement de ce type d'activités et ce dans une parfaite déclinaison des fondements de notre fédération. Que ce type de pratiques est conditionné à des réalités locales, matérielles, météorologiques... qui peuvent amener une association à organiser une activité (encadrée et sécurisée...) sans pour autant l'avoir programmée initialement.
 - **L'UFOLEP 44 demande s'il est possible de remettre pour la saison 2012/2013 les codes multisports en rappelant que seules les activités référencées dans le niveau de risque (R1, R2 ou R3) ou niveau inférieur à ce risque seront couverts par l'assurance ?**

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR (après consultation de l'APAC)

La case Multi activités sera présente sur le bordereau d'affiliation de l'association. En revanche, la garantie des licenciés suppose une identification claire et précise des activités pratiquées et organisées. Cela impliquera donc que les licenciés aient spécifiquement déclaré (en ayant coché les codes correspondants sur leur bordereau d'adhésion individuelle) la totalité des activités pratiquées pendant l'année avec communication d'un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la pratique de chacune des activités.

18 Le Comité Départemental UFOLEP du Nord, réuni le 26 janvier 2012 à Lille (59)

- Pose la question suivante : concernant l'assurance des activités auto au Comité Directeur

L'activité auto à l'UFOLEP ne connaît pas le même taux de sinistralité, loin de là, que les activités vélo et moto. Elle est pourtant classée dans les activités mécaniques qui subissent et subiront encore une forte augmentation de tarif assurance.

Il semble urgent de classer les activités moto et cyclo dans une catégorie spécifique afin de ne pas pénaliser une activité ne présentant pas un taux d'accidentologie comparable.

Dans un cadre plus général, la mutualisation a des limites, celle des risques encourus et une refonte équilibrée des tarifs assurance est indispensable si l'UFOLEP ne veut pas voir ses effectifs fondre encore davantage.

L'UFOLEP a-t-elle l'intention de renégocier avec l'APAC, sérieusement et de façon urgente, sur des bases qui défendent ses intérêts et ceux de ses licenciés, si divers dans leurs pratiques et donc dans leur nécessaire couverture assurance ?

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Les négociations sur les nouveaux tarifs sont en cours. Cette proposition sera soumise dans le cadre des négociations.

19 Le Comité Régional UFOLEP Ile-de-France, réuni le 23 janvier 2012 à Paris (75)

- Pose la question suivante : au Comité Directeur National
Les bénévoles des associations affiliées nous reprochent de constamment complexifier leurs tâches administratives par des obligations de plus en plus importantes.
Le comité régional Ile de France souhaite que soit simplifié le dispositif d'affiliation et d'adhésion afin de diminuer la charge de travail des responsables associatifs et des permanents des délégations.
Pour ce faire, lors du dossier d'affiliation, pourquoi ne pas insérer une déclaration sur l'honneur du Président de l'association qui se déclarerait séquestre des documents exigibles (certificat médical et B.I.A.), et s'engagerait à les produire sur simple réquisition.
Cette méthode permettrait, pour les utilisateurs du « web affiligue », d'avoir une homologation à la date du transfert de la demande et non à la date de traitement des documents papiers et ainsi d'annuler les délais dus aux transferts postaux coûteux en temps et manipulations tant pour les associations que pour les délégations.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Une évolution de l'outil « web Affiligue » est à l'étude et devrait permettre la dématérialisation de certains documents. Une intervention de Pascal MARREL est prévue lors de l'assemblée générale de Gerzat.

20 Le Comité Départemental UFOLEP des Yvelines, réuni le 24 janvier 2012 à Plaisir (78)

- Pose la question suivante : au Comité Directeur et à l'APAC
Compte tenu de la récurrence des propos alarmistes des assureurs concernant les activités R3, il est suggéré que sur le site de l'UFOLEP Nationale et les sites des activités concernées comme des comités apparaisse un compteur permanent des sinistres déclarés. Ainsi nous pourrions être crédibles quand nous alertons sur l'accidentologie. Le type d'accident (seul, peloton, avec véhicules en responsabilité ou non)... nous permettrait aussi de prendre quelques décisions réglementaires et sans aucun doute de responsabiliser les pratiquants et les organisateurs.
D'autre part, il serait judicieux que seuls les accidents corporels et RC soient pris en charge par l'APAC. Trop souvent on entend dire que des maillots, des lunettes, etc sont remboursés... Il serait souhaitable également que les doubles licenciés – accidentés dans le cadre d'une pratique FFC ou autre – ne puissent pas faire jouer l'APAC.
Il est peut-être possible aussi de diminuer les plafonds de garantie et de faire souscrire des assurances complémentaires à ceux qui le désirent.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Les négociations avec les assureurs sont encore en cours. Plusieurs pistes sont actuellement envisagées. Elles seront présentées à l'AG de Gerzat.

21 Le Comité Départemental UFOLEP de l'Essonne, réuni le 26 janvier 2012 à Évry (91)

- Pose la question suivante :
Les bénévoles des associations affiliées nous reprochent de constamment complexifier leurs tâches administratives par des obligations de plus en plus importantes.
Le comité départemental Essonne souhaite que soit simplifié le dispositif d'affiliation et d'adhésion afin de diminuer la charge de travail des responsables associatifs et des permanents des délégations.
Pour ce faire, lors du dossier d'affiliation, pourquoi ne pas insérer une déclaration sur l'honneur du Président de l'association qui se déclarerait séquestre des documents exigibles (certificat médical et B.I.A.), et s'engagerait à les produire sur simple réquisition.
Cette méthode permettrait, pour les utilisateurs du « web affilié », d'avoir une homologation à la date du transfert de la demande et non à la date de traitement des documents papiers et ainsi d'annuler les délais dus aux transferts postaux coûteux en temps et manipulations tant pour les associations que pour les délégations.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Une évolution de l'outil « web Affilié » est à l'étude et devrait permettre la dématérialisation de certains documents. Une intervention de Pascal MARREL est prévue lors de l'assemblée générale de Gerzat.

22 Le Comité Départemental UFOLEP de la Guadeloupe, réuni le 3 janvier 2012 à Pointe à Pitre (971)

- Pose la question suivante :
Suite à l'accord signé entre l'UFOLEP et l'APAC concernant les licenciés qui choisissent de ne pas prendre leur couverture assurance auprès de l'APAC, conformément à la loi sur le sport, ce qui a pour conséquence d'avoir une somme forfaitaire à régler à l'APAC. Qu'en serait-il dans des activités comme par exemple le véhicule nautique motorisé pour lesquelles l'APAC n'assure pas l'ensemble de la pratique (loisirs, compétitions, etc..) ?

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR (après consultation de l'APAC)

Cette cotisation forfaitaire est destinée à assurer la responsabilité civile personne morale du comité UFOLEP.

En revanche, l'APAC propose la totalité des garanties d'assurances nécessaires à la couverture des activités Jet Ski. Cette activité relevant des risques R4, ces garanties doivent être souscrites auprès de l'APAC NATIONALE.

La responsabilité de l'association en tant qu'organisatrice des activités (hors manifestation publique) est assurée au titre d'une CAP annuelle tandis que la responsabilité civile individuelle (hors manifestation publique) du licencié est attachée à son engin et donc garantie au titre du contrat BRN souscrit par le propriétaire du JET SKI.

En cas d'organisation de manifestation ou compétition, un contrat temporaire doit être souscrit pour garantir la Responsabilité civile de l'organisateur ainsi que celle des participants.

23 Le Comité Départemental UFOLEP de La Réunion, réuni le 21 décembre 2011 à Saint Paul (974)

- Pose la question suivante :
Concernant la licence R3 enfant en activité 4x4 loisir :
Si l'enfant ne peut pas être licencié en R3 pour l'activité 4x4 loisir, alors nous nous retrouvons dans le cas d'une manifestation avec des non licenciés nécessitant une autorisation préfectorale et une assurance complémentaire. Comment faire pour continuer l'activité 4x4 loisir en toute sécurité ?

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Cette pratique n'est pas possible à l'UFOLEP, elle est contraire à la législation.

24 La CNS SAM-CLAP, représentée par Georges ROCHE mandaté par son responsable Guy AILLAUD, réunie le 1^{er} février 2012 (audioconférence)

- Pose la question suivante :
La CNS SAM-CLAP gère les 3 types d'activités modélistes au sein de l'UFOLEP :
 - le modélisme aérien
 - le modélisme naval
 - le modélisme roulantLa mandature élue ne gère plus la catégorie OFFSHORE 35 pour des raisons de sécurité et de nuisance sonore depuis plusieurs années.
Des accidents provoqués par ces modèles réduits de bateaux de vitesse thermiques (+ de 25 cm³, vitesse supérieure à 100 km/h) ont définitivement justifié ce choix.
Il s'avère que plusieurs clubs affiliés à l'UFOLEP pratiquent toujours l'OFFSHORE 35.
De surcroît cette activité est toujours couverte par l'APAC avec des licences de type R1 (risque léger).
Comment peut-on, au nom de l'UFOLEP, permettre que de telles manifestations puissent être organisées en dehors de tout contrôle ?

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

La CNS SAM CLAP n'organise pas l'activité OFFSHORE 35 car il n'y a pas de calendrier ou de manifestation nationale. Toutefois, cette activité peut être pratiquée en UFOLEP sous le code d'affiliation « 24012 Modélisme naval », à l'initiative des associations et comités.

Cette pratique doit se faire dans le respect très strict des règles techniques et de sécurité édictées par la Fédération Française de Modélisme Navale (FFMN), délégataire pour cette activité. Un rappel de ces règles sera transmis aux comités UFOLEP qui organisent l'activité.



- ♦ Aux membres du Conseil d'Administration de la Ligue de l'enseignement
- ♦ Aux membres du Conseil d'Administration de l'APAC et de la MAC
- ♦ Aux Secrétaires Généraux et Délégués Généraux des Fédérations Départementales de la Ligue de l'enseignement
- ♦ Aux Délégués Départementaux APAC Assurances/Affiliation/Vie Fédérative
- ♦ Aux personnes en charge des Assurances
- ♦ Aux personnes en charge des Affiliations
- ♦ Aux personnes en charge de la Vie Fédérative
- ♦ Aux membres de la Commission Nationale Technique APAC (C.N.T.)
- ♦ Aux membres du Comité National Vie Associative (C.N.V.A.)
- ♦ Aux représentants de l'UFOLEP
- ♦ Aux représentants de l'USEP
- ♦ Aux représentants des Services et aux Chargés de Mission de la Ligue de l'enseignement

N/Réf : AC/ED/2012.02.

Paris, le 24 février 2012

Objet : **Interrégionales 2012**

P.J. : 4

Chers Amis,

Nous sommes heureux de vous adresser les bulletins d'inscription pour les Interrégionales organisées cette année et annoncées dans le dernier numéro de notre COM'APAC.

Celles-ci se dérouleront à METZ et NIMES. Pour des raisons logistiques et d'hébergement, il convient de privilégier l'interrégionale la plus proche de votre département.

Voici les dates retenues en fonction des différentes destinations :

- METZ..... les 3 et 4 mai 2012,
- NIMES..... les 9 et 10 mai 2012.

Les thèmes abordés lors de ces journées sont :

- un rappel sur la nécessité de la fiche diagnostic,
- le point sur les nouvelles modalités de souscription pour les activités à risques, notamment sportives.

Sont invités de façon large, les différents acteurs concernés par les sujets, y compris au sein de l'UFOLEP afin que les débats soient les plus riches possibles et aider tout le réseau à bien appréhender l'évolution technique à venir. Vous trouverez ci-joint le programme de ces rencontres, ainsi qu'une fiche « Questions/Réponses » à nous retourner complétée.

Afin de préparer ce Regroupement dans les meilleures conditions et compte tenu des délais, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner, le plus rapidement possible, vos inscriptions à l'aide de l'un des documents annexés.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer,

Veuillez agréer, Chers Amis, l'expression de nos salutations cordiales.

Roger EVRARD
Président

Alain CAUBET
Directeur

INTERREGIONALES 2012

METZ – 3-4 mai 2012
NIMES – 9-10 mai 2012

P R O G R A M M E

1^{er} jour

- 11h00 Accueil, Emargement
- 12h00 *Déjeuner (sur réservation)*
- 14h00 **OUVERTURE - INTRODUCTION : Roger EVRARD**
- 14h05 **RAPPEL SUR L'OBLIGATION LEGALE ET CONTRACTUELLE
DE LA FICHE DIAGNOSTIC**
- 15h15-15h30 *Pause*
- 15h30 **DEBATS SUR LES PROCEDURES DE GESTION**
- 16h00 **LES NOUVELLES MODALITES DE SOUSCRIPTION POUR LES ACTIVITES
A RISQUES, NOTAMMENT SPORTIVES**
- 18h30 Fin des travaux

2^{ème} jour

- 9h00 **REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES**
- 10h15-10h30 *Pause*
- 10h30 **DEBATS ET SYNTHESE**
- 12h00 *Déjeuner (sur réservation)*



INTERREGIONALES 2012

METZ – les 3 & 4 mai 2012

INSCRIPTION FERME

A retourner au secrétariat APAC pour le
16 AVRIL 2012 DERNIER DELAI

APAC ASSURANCES
21, rue Saint-Fargeau - BP 313 - 75989 PARIS Cedex 20
Fax : 01.43.58.98.20

FEDERATION : Nombre de personnes :

Nom, Prénom	Fonctions	Repas du 3/05		Chambre nuit 3/05	Repas midi 4/05
		midi	soir		

ATTENTION, VOTRE INSCRIPTION DOIT ETRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT D'UN MONTANT FORFAITAIRE DE 120 € PAR PERSONNE (LIBELLE A L'ORDRE DE L'APAC ASSURANCES) AU TITRE DE LA MUTUALISATION DES FRAIS.

IMPORTANT :

Les remboursements des frais engagés seront effectués selon les barèmes en vigueur, pour **deux participants** par Fédération à la condition **exclusive** de la **présence à l'ensemble des débats de ces deux jours (de 14h précises le 1^{er} jour à 12h30 précises le lendemain).**

Date :

Cachet et signature :

INTERREGIONALES 2012
NIMES – les 9 & 10 mai 2012

INSCRIPTION FERME

A retourner au secrétariat APAC pour le
20 AVRIL 2012 DERNIER DELAI

APAC ASSURANCES
21, rue Saint-Fargeau - BP 313 - 75989 PARIS Cedex 20
Fax : 01.43.58.98.20

FEDERATION : Nombre de personnes :

Nom, Prénom	Fonctions	Repas du 9/05		Chambre nuit 9/05	Repas midi 10/05
		midi	soir		

ATTENTION, VOTRE INSCRIPTION DOIT ETRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT D'UN MONTANT FORFAITAIRE DE 120 € PAR PERSONNE (LIBELLE A L'ORDRE DE L'APAC ASSURANCES) AU TITRE DE LA MUTUALISATION DES FRAIS.

IMPORTANT :

Les remboursements des frais engagés seront effectués selon les barèmes en vigueur, pour **deux participants** par Fédération à la condition **exclusive** de la **présence à l'ensemble des débats de ces deux jours (de 14h précises le 1^{er} jour à 12h30 précises le lendemain).**

Date :

Cachet et signature :

AIDE AU DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF DÉPARTEMENTAL

Pour privilégier le développement de nos départements, le Comité Directeur a décidé de modifier les conditions de calcul de l'aide au développement associatif.

L'augmentation du nombre d'associations et de licences est privilégiée.

D'autre part, une prime est instituée pour les départements dont les associations sont abonnées à notre revue En Jeu. Le montant alloué à chaque licencié est le même, la modulation entre adultes, jeunes et enfants est supprimée.

Les critères taux de pénétration et variation de celui-ci sont maintenus.

Le système de calcul dans le cadre d'un budget (190 000 €) équivalent à 2011 devient donc pour un département :

1 - Association abonnée à En Jeu	X 4,00 €
2 - Association non abonnée à En Jeu	X 0,50 €
3 - Licencié adulte, jeune, enfant	X 0,30 €
4 - Variation positive - nombre d'associations	X 60,00 €
5 - Variation positive - nombre de licenciés	X 1,90 €
6 - Taux de pénétration > moyenne	X 84,00 €
7 - Variation taux de pénétration > 0	X 2 478,13 €

Les chiffres pris en compte sont les chiffres de la saison précédente. Un acompte équivalent à celui de 2011 est versé en mars, le solde en décembre, un ajustement sur les critères 6 et 7 est possible.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF RÉGIONAL

Pour corriger la disparité des coûts de fonctionnement de la vie démocratique régionale en fonction du nombre de départements constituant la région, le Comité Directeur du 23 février 2012 a décidé d'ajouter un critère au système de calcul.

En 2011, les régions pouvaient percevoir 200 € par document administratif fourni, à savoir

- le procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle,
- 5 comptes rendus du comité régional ou du bureau régional

soit un maximum possible de 1 200,00 €.

Pour 2012 :

- le procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle,
- 5 comptes rendus du comité régional ou du bureau régional

chaque document sera abondé à hauteur de 150,00 €.

- pour les régions ayant fourni au moins 2 documents référencés ci-dessus, s'ajoutera une dotation de 100,00 € par département constituant la région

Exemple : pour une région à 6 départements ayant fourni tous les documents demandés, le versement sera de 1 500,00 €.

Le budget a été augmenté en conséquence.

Les sommes seront versées en décembre en fonction des éléments fournis pour la période de septembre de l'année précédent jusqu'à novembre de l'année en cours.



Pôle communication

Cont@ct



Boutique UFOLEP-CASALSPORT



L'UFOLEP s'associe tout naturellement à la société CASALSPORT via la boutique éco citoyenne en ligne à disposition du réseau UFOLEP. Il s'agit pour les comités départementaux ou régionaux et les associations de bénéficier d'une sélection d'articles à tarifs préférentiels.

Sur le principe de commandes mutualisées, retrouvez une sélection de textile marquée aux couleurs de l'UFOLEP, de la rubalise, des médailles, les kits écoles de sport et sport de nature... Un large éventail de produits éco conçus ou traditionnels adaptés à la vie de vos comités pour accompagner vos évènements en tous genres.

CASALSPORT est partenaire depuis quatre ans de l'UFOLEP sur les opérations Playa tour, Écoles de sport et sports collectifs en général. Après la création des « Trophées Génération développement durable », cette boutique illustre un pas de plus vers l'écocitoyenneté.

L'idée initiale étant de mutualiser des commandes pour baisser les tarifs des produits dits « éco responsables » pour un réseau au plus proche d'une mise en œuvre réussie.

De manière pratique :

- ✚ Aller sur le seul accès via le site de CASALSPORT dans la « Boutique UFOLEP » :
http://www.casalsport.com/VAD/boutique_ufolep/r,1,1021,1.htm
- ✚ Sélectionner les produits de votre choix dans votre panier et confirmer votre commande
- ✚ Choisir « chèque » en mode de règlement
- ✚ Suivre les instructions suite à cette commande

Pour certains produits, la validation de la commande ne pourra se faire qu'à partir d'une certaine quantité pour garantir les prix préférentiels. Soyez aussi vigilant aux dates échéances de certaines offres promotionnelles mutualisées qui peuvent être validées qu'au bout de 1 mois !

Les comités ont la possibilité, à partir des tarifs indiqués, d'interroger CASALSPORT pour des devis complémentaires par rapport à de l'impression personnalisée.

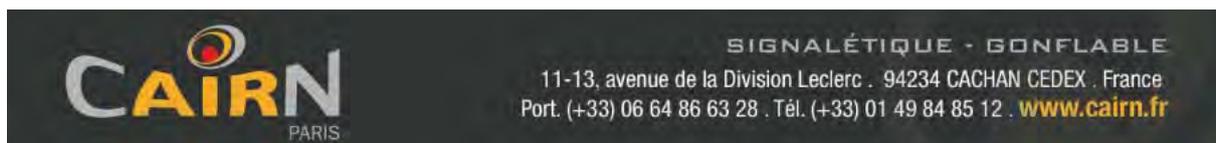
Pour plus d'infos à l'UFOLEP : villaudiere.lalique@ufolep-usep.fr

Pour plus d'infos chez CASALSPORT : philippe.mal@casalsport.com

À noter l'espace dédié au développement durable avec le menu de gauche pour des infos spécifiques DD, outils pédagogiques, produits éco responsables, infos institutionnelles.

Bonne visite !

COMMUNICATION



Après avoir équipé l'UFOLEP Nationale sur le Playa tour de terrains et d'arches gonflables, CAIRN vous propose ces produits à tarifs préférentiels sous forme de commandes mutualisées. Vous trouverez ci-dessous les descriptifs des petites arches et des terrains multisports et ci-après les modèles.

- Structures gonflables en textile enduit PVC (275g/m²).
- Gonflage permanent par soufflerie intégrée 220V à air naturel.
- Montage environ 4 minutes à 1 personne, poids ultra léger.
- Possibilité de nettoyer en machine à laver dans les ateliers CAIRN.
- Ensemble livré avec soufflerie, lests, haubans, piquets, housse de rangement et notice d'utilisation.
- Modèles déposés INPI.
- Réalisation des marquages quadrichromie par procédé d'impression numérique haute résolution (300 dpi-double trame) résistant 2 ans aux UV ou en peinture spéciale bâche
- Participation ÉCO-CONCEPTION comprenant séparation et recyclage à 100% des bâches PVC enduites et polyester, dans le respect des Normes ISO.

Petites arches

Arche PRESTIGE 100/400 dimensions int L 4m x H 3m x ø 1m - dimensions ext. L 6m x H 4m
Pack déco marquages 2 faces piliers 1m et traverse 1,5m
4 Marquages fixes/amovibles sur piliers L1m x H 1m
2 Marquages fixes/amovibles sur traverse L1,5m x H 1m
Frais techniques compris

	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC (marquages compris)
Pour 1 arche	2 692,00 €	3 219,63 €
Pour 5 arches	2 580,00 €	3 085,68 €
Pour 10 arches	2 270,00 €	2 714,92 €
Pour 20 arches	2 065,00 €	2 469,74 €

🚧 Option rallonge 4 à 6 m : 299 € TTC

Terrains multisports

Pourtour de terrain de foot gonflable de section de 75 cm cotes extérieures 30m x 15m comprenant une entrée de 4 m

PACK VISIBILITE COMITES :

- Marquage fixe sur linéaire L 1m x H 0,75cm
- Frais techniques de maquettage des logos présentation de BAT

	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC (marquages compris)
Pour 1 terrain	7 927,00 €	9 480,69 €
Pour 5 terrains	7 560,00 €	9 041,76 €
Pour 10 terrains	6 490,00 €	7 762,04 €
Pour 20 terrains	5 775,00 €	6 906,90 €

🚧 Options buts : nous consulter

COMMUNICATION

Ces prix s'entendant hors frais de port au départ de Nantes.

Délais de fabrication : 3 à 6 semaines selon quantités

Offre valable jusqu'au 15 avril 2012

Règlement 40 % à la commande et le solde à la livraison

Fournir logos format EPS ou vectorisée 300 DPI ech 1/10mm



Bon de commande « PETITE ARCHE CAIRN »

Le comité UFOLEP :

Commande petite arche(s) au prix unitaire TTC port non compris de 3 219,63 € (*)

(*) *tarif préférentiel selon quantité commandée mutualisée*

A renvoyer à l'UFOLEP Nationale Pôle communication 3 rue Récamier 75341 Paris cedex 07
pour le 10 avril 2012



Bon de commande « TERRAIN MULTISPORT CAIRN »

Le comité UFOLEP :

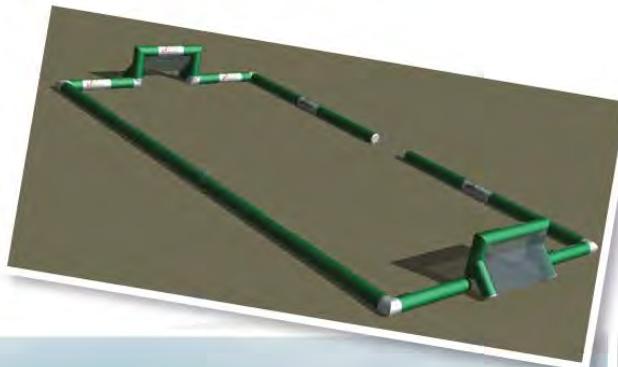
Commande terrains(s)multisports au prix unitaire TTC port non compris de 9 480,69 € (*)

(*) *tarif préférentiel selon quantité commandée mutualisée*

A renvoyer à l'UFOLEP Nationale Pôle communication 3 rue Récamier 75341 Paris cedex 07
pour le 10 avril 2012

Après avoir équipé l'UFOLEP Nationale sur le Playa tour de terrains et d'arches gonflables, c'est tout naturellement que nous nous sommes associés à l'UFOLEP pour vous proposer ces produits à tarifs préférentiels sous forme de commandes mutualisées.

Les arches vous permettront d'augmenter votre visibilité sur les évènements que vous organisez (course cycliste, raids...). Les terrains gonflables deviendront quant à eux les supports incontournables de vos nombreuses animations sportives de proximité.



CARACTÉRISTIQUES

- Fabrication Française.
- Structures modulables : plusieurs configurations possibles.
- Possibilité de personnaliser la structure.
- Montage rapide et simple : moins de 30 minutes à une personne.
- Produit léger et compact .
- Offre promotionnelle pour toute commande passée avant le 15 avril 2012.
- Prix dégressifs suivant les quantités commandées : voir annexe.
- Démarche de production écologique :
 - encres numériques à UV et non plus aux solvants.
 - collecte et recyclage de nos rebus de production (PVC, cartons, cartouches d'encre...).
 - recyclage des structures usagées qui seront transformées en joncs.
 - récupération l'eau de pluie pour entretenir nos locaux et nettoyer les produits.



Contact

CAIRN - Informations techniques – paris@cairn.fr – Tél : 01 49 84 85 06

ufolep - Retour des Bons de Commande : jvillaudiere.laligue@ufolep-usep.fr

CAIRN PARIS:
11-13 avenue de la division Leclerc
94234 CACHAN CEDEX . France

www.cairn.fr 

Petites Arches



SIGNALÉTIQUE - GONFLABLE

11-13, avenue de la Division Leclerc . 94234 CACHAN CEDEX . France
Port. (+33) 06 64 86 63 28 . Tél. (+33) 01 49 84 85 12 . www.cairn.fr

- ✓ PVC 275g/m² : produit conditionné dans un sac (inférieur à 25kg)
- ✓ Fabrication française : produit de qualité, cousu main
- ✓ Gonflable en 4 minutes, Montage en 15 minutes à une personne
- ✓ Personnalisation de l'arche avec des visuels « Comité » sur la traverse et les piliers



Personnalisation de l'arche
avec des visuels « Comité »
sur la traverse et les piliers

- ✓ Possibilité d'ajouter des rallonges de traverse pour augmenter l'empattement de l'arche (voir ci-contre)
- ✓ Possibilité d'ajouter des partenaires locaux via des marquages amovibles à fixer sur le terrain par velcros (ex. : partenaires privés, institutionnels, etc.)



de logo logo
toiles au couleur

Diamètre: 1 m

Dimensions extérieures :

Longueur : 5,3 m

Hauteur : 4,4 m

Dimensions intérieures :

Longueur : 3,3 m

Hauteur : 3,4 m



- ✓ Prix dégressifs suivant les quantités commandées par le réseau UFOLEP
- ✓ Garantie 1an du moteur et 2 ans de la toile, des coutures et des impressions

Terrain Multisports

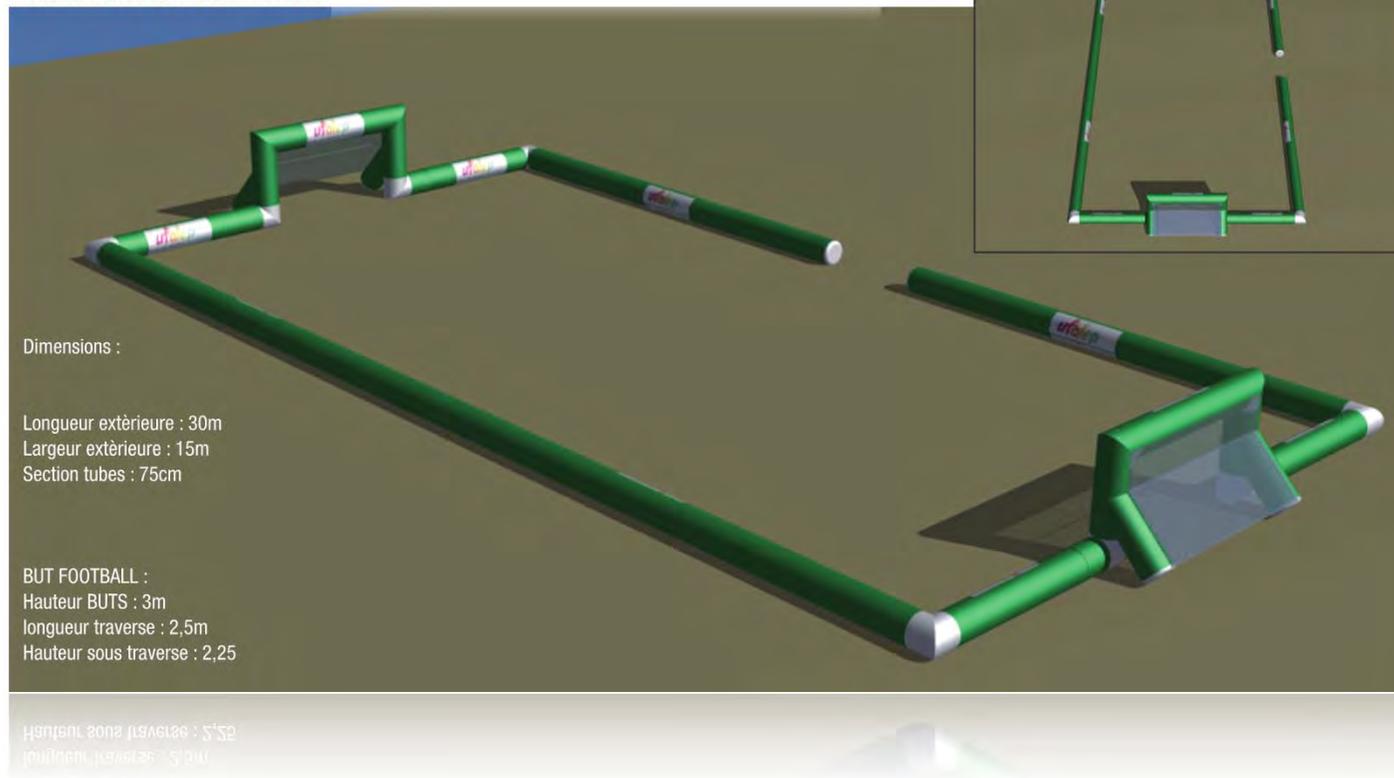


SIGNALÉTIQUE - GONFLABLE

11-13, avenue de la Division Leclerc . 94234 CACHAN CEDEX . France
Port. (+33) 06 64 86 63 28 . Tél. (+33) 01 49 84 85 12 . www.cairn.fr

- ✓ Matière légère : PVC 275g/m², produit simple de stockage (< à 1m³) et facilement transportable (conditionné dans un sac)
- ✓ Fabrication française : produit de qualité, cousu main
- ✓ Produit léger : Montage rapide (environ 30 min à 1 personne)
- ✓ Personnalisation de la structure avec 10 visuels « Logo Comité » sur le terrain

BAT Terrain FOOTBALL- UFOLEP





- ✓ Possibilité de moduler les buts :
 - ✓ en ajoutant des rallonges sur les buts de foot pour faire des poteaux de rugby,
 - ✓ En ajoutant un panneau de basket sur la traverse du but de foot,
 - ✓ En remplaçant les buts de foot par des panneaux de basket,
- ✓ Possibilité d'ajouter des partenaires locaux via des marquages amovibles à fixer sur le terrain par velcros (ex. : partenaires privés, institutionnels, etc.)
- ✓ Prix dégressifs suivant les quantités commandées par le réseau UFOLEP
- ✓ Garantie 1an du moteur et 2 ans de la toile, des coutures et des impressions

Un clip de présentation de l'UFOLEP à découvrir sur www.ufolep.org

Via l'entrée grand public vous découvrirez le **nouveau clip institutionnel** de l'UFOLEP qui présente les orientations de notre fédération. Pour l'obtenir sur CD dans une meilleure définition, demandez-le auprès de l'échelon national. D'une durée de 3 minutes, ce clip peut être diffusé à l'occasion de votre assemblée générale ou d'évènements que vous organiseriez.

Plus d'infos : jvillaudiere.laligue@ufolep-usep.fr

The screenshot shows the website www.ufolep.org with the following elements:

- Header:** UFOLEP logo with the tagline "TOUS LES SPORTS AUTREMENT".
- Navigation Menu:** Accueil, Présentation, Activités sportives, Associations, Partenaires, FAQ.
- Reportages Section:**
 - Clip UFOLEP (vidéo déposée le 23/02/2012)
 - ISCA Move 2011-octobre 2011 CNOSE Paris (vidéo déposée le 08/11/2011)
 - CyclosporT juillet 2011 Coucy-le-Château (02) (vidéo déposée le 04/10/2011)
 - Moto cross - juillet 2011 - Allaire (56) (vidéo déposée le 22/09/2011)
 - National GRS - juin 2011 - Massy (91) (vidéo déposée le 04/07/2011)
 - National Gym - juin 2011 - Elincourt (78) (vidéo déposée le 04/07/2011)
 - Fête de l'UFOLEP à Amiens - Mai 2011 (vidéo déposée le 15/06/2011)
 - Raid bitume à la verdure - Juillet 2010 (vidéo déposée le 17/03/2011)
 - Clip UFOLEP - Novembre 2010 (vidéo déposée le 16/06/2011)
 - Sports Méca Auto - Poursuite Terre - Aout 2010 (vidéo déposée le 16/06/2011)
- Featured Video:** "Clip UFOLEP" with a video player showing a person in a blue and yellow jacket. Below the player, it says: "Clip à diffuser éventuellement sur vos manifestations ou évènements statutaires."
- Search Bar:** "rechercher" with a magnifying glass icon.
- Présentation Section:**
 - L'Ufolep en quelques mots
 - Les infos
 - Lettre de nos délégations
- Reportages Section:** (Empty)
- Prochains événements Section:**
 - 9 mars: Tir - championnat national hiver Foecy (18)
 - 11 mars: Athlétisme - championnat national cross country Athlétisme Troyes (10)
 - 18 mars: Ski - rassemblement national Ski et sports de neige Combloux (74)
 - 25 mars: Athlétisme - championnat national indoor Athlétisme Bordeaux (33)
 - 31 mars: Badminton - rassemblement
- Footer:** "Page(s): 1 2" and system tray showing the time 16:06 on 23/02/2012.

Modifications du répertoire national



✚ Commissions Nationales Sportives :

- Arts martiaux et luttres traditionnelles : PAVAN Jean-Pierre pavanjp57@gmail.com



Pôle formation documentation

Cont@ct



CQP ARTS MARTIAUX, option Karaté et disciplines associées

La Fédération Française de Karaté permet aux adhérents de l'UFOLEP d'obtenir le CQP Arts Martiaux, option Karaté et disciplines associées par le biais d'un examen sec.

L'examen est constitué d'épreuves validant les trois UC (Unités de Compétences) du CQP Arts Martiaux, option Karaté et disciplines associées.

Les examens sont ouverts à tous les pratiquants (licenciés ou non). Deux sessions sont proposées :

- Du 18 au 20 mai 2012 à Eaubonne (95) – Ile de France
- Du 23 au 24 juin 2012 à Montpellier (34) – Languedoc Roussillon

Le coût de cette inscription s'élève 200 € (dont 30 € de frais de dossiers non remboursables) ; le dossier d'inscription est à télécharger sur www.ffkarate.fr

Pour s'inscrire à l'examen sec, vous devez :

- Avoir 18 ans révolus,
- Être titulaire de la PSC1 ou équivalent
- Être titulaire du 1^{er} dan délivré par la CSDGE

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter M. Florent GAUBARD à fgaubard@ffkarate.fr

N'hésitez pas à communiquer cette information à vos associations intéressées.

JURYS NATIONAUX CQP ALS PROGRAMMATION 2012

Attention ! Tous à vos agendas !

Trois jurys pléniérs nationaux seront organisés en 2012, au siège de l'UFOLEP nationale :

- Le vendredi 10 mai 2012
- Le jeudi 12 juillet 2012
- Le jeudi 11 octobre 2012

Contact : lbrien.lalique@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

STAGE DE FORMATION CONTINUE LA ROCHELLE DU 23 AU 27 JUIN 2012

Le stage de formation continue est désormais proposé une année sur deux, en alternance avec le Congrès UFOLEP et son stage des dirigeants.

En 2012, le stage de formation continue se tiendra à La Rochelle (Résidence Club La Fayette) du 23 juin (14 heures) au 27 juin (12 heures) 2012.

Nous aurons la chance de rencontrer les membres du Comité Directeur disponibles à cette période et nouvellement élus par notre Assemblée Générale qui se joindront à nous pour partager les éléments incontournables du nouveau Plan National de Développement qui devrait être opérationnel dès le début de la saison sportive 2012.

De plus, ce temps de formation se veut aussi un temps de travail privilégié pour initier, fédérer ou renforcer les projets prioritaires pour les comités et les personnes ressources.

Ainsi, les membres du Comité Directeur ont validé la thématique générale du stage suivante :

EDUCATION PAR LE SPORT ET SPORT ET SOCIÉTÉ : PROJETS – DÉMARCHES – OUTILS ET PARTENARIATS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA DIVERSIFICATION DES PRATIQUES SPORTIVES DE LOISIR

Nous vous attendons nombreux à La Rochelle, tant pour travailler que pour participer à des moments sportifs et conviviaux prévus au programme !

LES MODULES PROPOSÉS

Module 1 : Tous publics

Séniors et activités physiques, de quoi parlons-nous ? Le développement des offres de pratiques adaptées aux séniors.

→ Laurence NADAUD

Module 2 : Ce module n'est pas ouvert aux inscriptions ; les personnes participantes à ce module seront sollicitées directement par le coordonnateur

L'accompagnement des comités UFOLEP en difficulté

→ P. CHEVALIER

Module 3 : Tous publics

Sport – Santé et Territoires : le renforcement de la structuration territoriale à travers les pôles ressources territoriaux UFOLEP

→ Laure DUBOS et Laurence BRIEN

Module 4 : Tous publics

Le développement de l'offre de pratiques multisports pour les hommes de 35 à 50 ans en milieu rural

→ Benoît GALLET

Module 5 : Tous publics

Diversité-Jeunesse, sports dits urbains : quelle structuration territoriale et quelle(s) mise(s) en œuvre pour les comités UFOLEP ?

→ Adil EL OUAHEDE

INFORMATIONS PRATIQUES

Retour des inscriptions : **LE 15 MAI 2012**

Attention ! Aucune inscription ne sera enregistrée après cette date.

Votre inscription sera effective dès la transmission de votre fiche d'inscription accompagnée d'un chèque d'un montant de 85 € à l'ordre de l'UFOLEP nationale.

Vous voudrez bien vous munir du matériel nécessaire à la prise de note ainsi que de vêtements de sport et d'un maillot de bain (nous ne sommes pas loin de la mer et une piscine est à notre disposition à la Résidence Club La Fayette).

Les programmes détaillés des modules vous seront adressés avant la 1^{ère} quinzaine du mois de mai 2012.

Ce stage de formation continue est ouvert à l'ensemble du réseau UFOLEP. Seul le module n° 2 (accompagnement des comités en difficulté), n'est pas ouvert aux inscriptions puisque les participants seront directement interpellés par le coordonnateur.

STAGE DE FORMATION CONTINUE à la Résidence Club La Fayette - La Rochelle (17)

du samedi 23 juin (14h) au 27 juin (12h) 2012

RENDEZ-VOUS À LA ROCHELLE !

LES MODULES DE FORMATION

- 1. Sénior et activités physiques, de quoi parlons-nous ? Le développement des offres de pratiques adaptées aux séniors.**

Public → tous publics

- 2. L'accompagnement des comités UFOLEP en difficulté.**

Public → **Ce module n'est pas ouvert aux inscriptions** ; les personnes participantes à ce module seront sollicitées directement par le coordonnateur

- 3. Sport – Santé et Territoires : le renforcement de la structuration territoriale à travers les pôles ressources territoriaux UFOLEP.**

Public → tous publics

- 4. Le développement de l'offre de pratiques multisports pour les hommes de 35 à 50 ans en milieu rural.**

Public → tous publics

- 5. Diversité jeunesse, sports dits urbains : quelles structurations territoriales et quelle(s) mise(s) en œuvre pour les comités UFOLEP ?**

Public → tous publics

Pour tout complément d'informations et/ou inscription, vous pouvez contacter Elsa SYRITIS au 01.43.58.97.62 ou Laurence BRIEN au 01.43.58.97.55.

 ***Au dos, la fiche d'inscription***

**STAGE DE
FORMATION
CONTINUE**

**LA ROCHELLE
(17)**

**du 23 au 27 juin
2012**

TYPE D'INSCRIPTION			
<input type="checkbox"/>	Comité Directeur National	<input type="checkbox"/>	Formateur d'animateurs ou d'officiels (préciser la discipline) :
<input type="checkbox"/>	Président(e) Comité Départemental :	<input type="checkbox"/>	Membre GTS / CNS :
<input type="checkbox"/>	Président(e) Comité Régional :	<input type="checkbox"/>	CTS ou ARD ou Délégué(e) régional(e)
<input type="checkbox"/>	Elu(e) Comité Départemental :	<input type="checkbox"/>	Coordonnateur d'un module
<input type="checkbox"/>	Elu(e) Comité Régional :	<input type="checkbox"/>	Echelon National
<input type="checkbox"/>	Délégué(e) départemental(e) :	<input type="checkbox"/>	Autres :

IDENTITÉ	
NOM : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	
CP : _____	Ville : _____
Tél. : _____	Portable : _____
E-mail : _____	

TRANSPORT	
Arrivée à La Rochelle le _____ vers _____ h	par SNCF <input type="checkbox"/> (La Rochelle) ou en co-voiturage <input type="checkbox"/> / route <input type="checkbox"/>
Départ de La Rochelle le _____ vers _____ h	par SNCF <input type="checkbox"/> (La Rochelle) ou en co-voiturage <input type="checkbox"/> / route <input type="checkbox"/>

HÉBERGEMENT			
Nuit du samedi 23 juin 2012	Nuit du dimanche 24 juin 2012	Nuit du lundi 25 juin 2012	Nuit du mardi 26 juin 2012
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaite une chambre partagée avec : _____			

RESTAURATION								
23/06 midi	23/06 soir	24/06 midi	24/06 soir	25/06 midi	25/06 soir	26/06 midi	26/06 soir	27/06 midi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Repas froid <input type="checkbox"/>								Panier repas <input type="checkbox"/>

INSCRIPTION DANS LES MODULES					
1 ^{er} choix		2 ^{ème} choix		3 ^{ème} choix	

DROIT D'INSCRIPTION					
DROIT D'INSCRIPTION par personne	85 €	1	85 €	A _____, le _____ 2012	
TOTAL GÉNÉRAL	85 €	Ci-joint chèque de _____ € à l'ordre de l'UFOLEP Nationale			

RENOYER CETTE FICHE D'INSCRIPTION AVANT LE 15 mai 2012
A UFOLEP – PÔLE FORMATION – 3, RUE RÉCAMIER – 75341 PARIS CEDEX 7
esyritis.laligue@ufolep-usep.fr – tél. : 01 43 58 97 62

PLAN ANNUEL DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)**10 ET 11 MAI 2012****UFOLEP / PJJ : QUELS PARTENARIATS ? QUELLES MISES EN ŒUVRE ?*****Objectifs de formation***

- Être capable d'identifier les attentes et les besoins des éducateurs de la PJJ en matière d'éducation et d'insertion par la pratique sportive
- Être capable de développer, en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, des actions d'éducation et d'insertion par la pratique sportive en direction des mineurs délinquants

Éléments de contenus

- La Protection Judiciaire de la Jeunesse : structuration territoriale, objectifs, modes d'intervention,
- Le Public encadré par la PJJ : spécificités, problématiques, enjeux,
- L'offre sportive et la question de la médiation par les APS au sein de la PJJ,
- Les types de partenariats et modalités d'intervention envisageables,
- Les Pôle Territoriaux de Formation (PTF / PJJ)
- Exemple de projets mis en place,
- Quels contenus de formation en direction des structures départementales PJJ et/ou des publics ?

Public

- Les professionnels des comités départementaux et régionaux de l'Ufolep
 - ✓ Agents de développement,
 - ✓ Chargés de mission,
 - ✓ Chefs de Projet,
 - ✓ Cadres départementaux et régionaux.

Lieu de la formation

- UFOLEP nationale – 3 rue Récamier, 75007 PARIS

Période

- 10 et 11 mai 2012

Responsables Pédagogiques

- Adil EL OUADEHE et Laurence BRIEN

Intervenants

- Emmanuel YGOUT – En charge du Sport et de la Politique de la Ville (PJJ),
- Maud GUIVARCH – en charge des partenariats au sein du ministère de la justice,
- Magistrat,
- Comités et/ou Associations UFOLEP porteurs de projets.

Coût

- Frais de déplacement à la charge des comités UFOLEP
- Hébergement – Restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Nombre de participants

- 15 à 25 personnes maximum

**FICHE D'INSCRIPTION
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

**UFOLEP / PJJ
10 ET 11 MAI 2012 À PARIS (75)**

**A RETOURNER A L'UFOLEP NATIONALE
AVANT LE 15 AVRIL 2012**

esyritis.laligue@ufolep-usep.fr ou par fax : 01.43.58.97.74

Comité UFOLEP :

Nom du participant :

Prénom :

Fonction occupée :

E-mail :

N° de téléphone portable :

Cachet du comité départemental

Signature du délégué UFOLEP

RAPPELS !

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée et doivent être complètes pour être enregistrées par le Pôle Formation.

Les frais de déplacement sont à la charge des comités UFOLEP.

Les frais de restauration et d'hébergement sont pris en charge par l'UFOLEP nationale.



Pôle formation stages

Cont@ct



BF 1 A – Activité Physique d'Entretien
Du 30 août au 2 septembre 2012

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	APE – BF 1 A complet
Date(s) et Lieu(x) du stage	Du 30 août au 2 septembre 2012 au CREPS de Wattignies (59)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP  Avoir 17 ans (<i>et être titulaire du PSC1 pour l'obtention du diplôme</i>)  Avoir validé une Période probatoire de 20 h
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association  Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale
Contenus de formation	<p><u>Durée : 24 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>UCC du tronc commun</u> : mouvement associatif et sportif, animation pédagogique, sécurité de la pratique <input type="checkbox"/> <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Livret de Formation  Tenue sportive
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Thérèse LE GOFF
Formateurs	Carole. BASAMELLI – Joëlle DENIS – Thérèse. LEGOFF
Coût par stagiaire	130 € (avec hébergement)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Flandres-Artois Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 24  crufa@ligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>15 juin 2012</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP 59/62</i> ») qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2011-2012  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

**Gymnastique Rythmique Sportive
Formation Spécifique
Les 9 et 10 juin 2012**

POUR INFORMATION

Discipline / Type de stage	Formation spécifique : la valeur artistique en GRS
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 9 et 10 juin 2012 à Lille (59)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (<i>saison 2011-2012</i>)  Titulaire du BF2O ou BF2A  Formateurs actifs et reconnus sur le terrain  CTS ou ARD
Objectif	<ul style="list-style-type: none">  Préciser la place de l'artistique en GRS à l'UFOLEP  Définir les enjeux dans le développement de l'activité  Créer des outils de formation pour les BFO et BF1
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Analyse de comportement de gymnastes de sections sportives et entretien avec les entraîneurs et responsables de pôle.  Le point sur l'exploitation de la VA dans la création gymnique : les aspects, les supports, les déclencheurs.  Quel rapport avec la danse ?  La musique : quel choix, quelle utilisation, quelle difficulté pour les cadres ?  Le code et la valeur artistique ; quelle place ?
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation  Tenue spécifique GRS
Responsable administratif	Isabelle JACQUET
Responsable formation	Isabelle JACQUET - Élisabeth LEBECQUE
Coût par stagiaire	-
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP nationale Pôle Formation 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07</p> <p> 01 43 58 97 62 Fax 01 43 58 97 74  esyritis.laligue@ufolep-usep.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 4 mai 2012</p>

BF1 A - Marche nordique Les 21 et 22 avril 2012

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Marche nordique - BF1 A
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 21 avril (8h30) et 22 avril (12h) 2012 à Saint-Julien de Beauchene (05)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (17 ans minimum)  Avoir validé sa période probatoire et  Avoir participé à un Tronc commun BF1
Pré requis technique	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'évoluer avec aisance sur un parcours d'au moins 6 km  Être capable de réaliser des exercices de base, adaptés à l'apprentissage de l'activité  Être capable de suivre un itinéraire balisé
Objectifs	 Devenir animateur Marche nordique.
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Technique et Pédagogie  Législation  Sécurité de la pratique  Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de Formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Charles-Baptiste AGOSTINI
Formateur (s)	Denis FABRE
Coût par stagiaire	100 € sans hébergement
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60  ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 10 avril 2012</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site www.ufolepaca.fr)  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP PACA ») qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2011-2012 et du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat



Pôle vie sportive

Cont@ct





RECTIFICATIF...

AU CALENDRIER DES ÉPREUVES NATIONALES 2012

ÉPREUVES	DATES	LIEUX	
Rugby	Rassemblement National (- 15, - 17 ans et flag)	16 et 17 juin	Marmande (47)

Merci de m'informer par mail (imatthey.laligue@ufolep-usep.fr), les éventuelles modifications pour le calendrier 2012.



IMPORTANT

✚ **Le Rassemblement National des 12 heures UFOLEP - Challenge Carole ARTAUD** - se déroulera le 8 avril 2012 à Maisse (91).

- La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/DOSSIER-12-HEURES-UFOLEP-2012.pdf>

- **La fiche d'identification :**

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/FICHE-IDENTIFICATION-2012.doc>

- **la fiche d'inscription :**

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/inscriptions-les_-12-heures-2012.doc

- **La fiche de transport :**

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/FICHE-TRANSPORT-2012.doc>

✚ **Le Championnat National B de Tennis de Table** se déroulera les 28 et 29 avril 2012 à Méricourt (62).

- La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/dossier-ufolep-nationale-2012.pdf>

- ✚ **La fiche restauration :**

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/FICHE_RESERVATION.doc

- ✚ **La fiche de candidature d'arbitrage :**

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche-arbitrage.pdf>

✚ **Le Rassemblement National Foot à 7 et Vieux Crampons** se déroulera les 18 et 19 mai 2012 à Dammarie (28).

- Un dossier d'information est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Dossier-national_foot_%C3%A0_7-2012.pdf

- La fiche d'inscription du Foot à 7 :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/engagements_tournoi_seniors_2012.doc

- La fiche d'inscription des vieux crampons :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/engagements_Vieux_crampons_2012.doc

✚ **Le Championnat National VTT** se déroulera les 19 et 20 mai 2012 à Saint Carreuc (22).

- La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/circulaire_d%27organisation_VTT_2012_St_Carreuc_22.pdf

🚩 **Le Championnat National Tir à l'Arc** se déroulera le 27 mai 2012 à Blois (41).

- La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/DOSSIER-NATIONAL-COMPLET.pdf>

- **La fiche tee-shirt :**

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche-maillot.doc>

🚩 **Le Critérium National Modélisme Naval** se déroulera les 26, 27 et 28 mai 2012 à Saint Pardoux (87)

- **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/circulaire-modifi%C3%A9e.pdf>

- **La fiche Challenge Voile RC**

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Fiche_inscription_Challenge.doc

- **La fiche repas / hébergement :**

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Fiche_r%C3%A9servation_rest_h%C3%A9bergement.doc

🚩 **Le Championnat National Natation** se déroulera les 9 et 10 juin à Nîmes (30).

- La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/dossier-complet.pdf>

- **Les fiches d'engagements :**

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiches-engagement.xls>

- **La fiche des officiels :**

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche-officiels.xls>

- **La fiche des indemnisations :**

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche-indemnisation.xls>

- **La fiche restauration :**

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche-restauration.xls>

- **La fiche tee-shirts :**

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche-tee-shirts.xls>

- **L'enquête :**

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/enquete.xls>

🚩 **Le Championnat National Cycloport** se déroulera du 13 au 15 juillet 2012 à Rochechouart (87).

- Un dossier d'information est téléchargeable sur le site internet :

<http://nationalcycloportufolep2012.fr>

Compte rendu de la réunion les 10 & 11 mars 2012 à Raismes (59)

Présents : MC MOREAU, F. GRADEL, D. GRADEL, A. COUPLET, J. VIE, L. CHARIOT

Assiste : R. CHER, Maire de Raismes

Participation ponctuelle : A. FLAGOLLET Président du Comité UFOLEP Nord

Absents excusés : JC DAUPHANT (Comité Directeur), A. LOURENÇO, S. BARRU

LES COUPES A 11

Sur le plan sportif, elles se déroulent normalement sans incident majeur (état des sanctions disciplinaires et des amendes dues). La météo favorable du dernier trimestre 2011 a permis de tenir le calendrier et celle plus difficile de février a entraîné quelques reports de matches. Le 25 mars auront lieu les ¼ de finales de la coupe Gauthier et le dernier tour qualificatif des coupes Delarbre et Michot.

Sur le plan administratif,

Les amendes de la saison 2010-2011 n'ont pas été réglées par certains départements et qui ont pu inscrire des équipes en août 2011 sans régler également les droits d'inscription aux coupes 2011-2012. Le constat est qu'il y a des disfonctionnements dans la gestion des informations et de la facturation des amendes. Ainsi, de nouvelles modalités seront appliquées dès cette année pour éviter ces situations. La CNS (Didier) relance les départements concernés par les amendes 2010-2011 impayées.

Le nouveau règlement financier supprime l'indemnisation de déplacement des équipes d'une même région sur les phases finales. Pour certains matches, le déplacement à l'intérieur d'une même région peut être important. La CN propose dans ce cas d'appliquer la règle de partage des frais en vigueur sur la phase qualificative.

Les finales des coupes les 26 et 27 mai à Oignies (62)

La visite des installations et la signature du cahier des charges ont eu lieu le 21 janvier à Oignies (CN représentée par André, François et Didier). Les installations répondent au cahier des charges technique de la CN. Le Comité Départemental du Pas de Calais propose le dimanche matin une visite du musée de la mine avant la réception protocolaire en mairie d'Oignies.

La CN sera représentée par Marie Claude, François, Didier, André et Lionel qui assureront la fonction de délégués officiels lors des trois finales.

Le challenge 2010 « une autre idée du Foot » n'a été remis que le 23 septembre 2011 (la réception prévue en décembre 2010 ayant été reportée en raison des intempéries) à l'équipe de l'A.L. Avion (62) en présence de François et Didier lors de l'Assemblée Générale du Comité Départemental du Pas de Calais.

Le challenge 2011 « une autre idée du Foot » a été remis le 23 septembre 2011 lors d'une réception organisée par la Mairie de CRENEY (10) à l'équipe locale en présence d'André.

L'enquête Foot à 11 diffusée par cont@ct a produit 66 réponses. André se propose de relancer téléphoniquement les départements silencieux afin de présenter une photographie fiable du foot à 11 UFOLEP lors de notre prochaine réunion à Arras fin juin.

LE FOOT A 7

Actualisation de l'enquête Foot à 7 : pour ne pas perturber les départements par 2 enquêtes (foot à 11 et foot à 7), José et Marie Claude vont dans un premier temps actualiser les données foot à 7 en consultant les sites internet des départements et dans un deuxième temps (après le travail d'André) contacter les départements pour lesquels les éléments manquent. A cet effet, il serait judicieux de construire un questionnaire téléphonique pour aller à l'essentiel sans faire perdre de temps aux interlocuteurs (voir José, Marie Claude et Lionel). Echéance 01/04/12.

Les tournois nationaux Foot à 7 les 18 et 19 Mai à Dammarie (28)

La visite des installations et la signature du cahier des charges ont eu lieu le 27/02/12 à Chartres et Dammarie en présence de Marie Claude et Lionel. Les installations sportives correspondent au cahier des charges technique de la CN.

La CN sera représentée par Marie Claude, José, André et Lionel le vendredi 18 et complétée par François et Didier le samedi 19. Les arbitres (officiels UFOLEP et bénévoles) proviendront des départements les plus proches et fournisseurs d'équipes pour ces tournois.

Pour le tournoi Séniors un quota de 4 places est attribué aux équipes de l'Eure et Loir, département organisateur et 1^{er} département pour cette pratique de foot à 7. Une liste d'attente sera établie pour les équipes UFOLEP 28 et sera utilisée en fonction du nombre total d'inscrit. Il est envisagé également, en fonction du nombre d'inscriptions, de porter le tournoi Séniors de 16 à 20 ou 24 équipes si le tournoi « Vieux Crampons » est déficitaire afin de faire participer un maximum d'équipes de l'Eure et Loir.

Toutefois, le département organisateur s'engage à constituer plusieurs équipes « Vieux Crampons » afin de faire vivre ce tournoi.

Le CD UFOLEP 28 proposera sur site diverses activités de découvertes (escalade, golf éducatif, char à voile) ainsi qu'une visite nocturne de « Chartres en lumières ».

LE FUTSAL ET LE FOOT JEUNES

Il nous est bien difficile d'aborder ces thématiques. En effet, notre camarade Albert, seul référant Futsal au sein de la CN, ne peut se rendre à nos réunions pour des raisons de santé. Le tournoi Futsal 2011 à Bourges a été annulé faute d'inscriptions (merci encore à l'UFOLEP Centre pour sa candidature à l'organisation).

Concernant le Foot jeune, un temps de travail avec Adil EL OUADEHE (permanent national qui suit les sports collectifs) est indispensable et à programmer prochainement pour faire le lien entre le travail réalisé par le pôle développement jeunes (quartiers, structures sociales, ...) du National et la volonté de la CN de travailler sur ce secteur.

FORMATION

Stage FS Reims 28/01/12 : Ce stage prévu à l'origine pour les formateurs a été ouvert aux animateurs, arbitres et responsables départementaux qui ont pu ainsi profiter des éclairages du sociologue William Nuytens (voir En Jeu n° 453 de février 2012 p 6-7-8) sur la violence dans le Foot. La trentaine de participants a pu ensuite échanger sur la situation du football dans leurs départements et autour d'expériences individuelles d'arbitrage. Ce type de stage avec intervenant extérieur a été fortement apprécié.

Formations existantes

- formations d'arbitres (Capacitaire, BF10, BF20) sont mises en place dans les régions Nord-Pas de Calais (3 sessions/an) et Bourgogne (2 sessions capacitaires / an et 1 session BF10/ 2 ans)
- formation BF1A réalisé en octobre 2011 dans le Nord-Pas de Calais

Prévisions de formations

- incitation à la mise en place de stages techniques (FT) en direction des arbitres (capacitaires, BF10, BF20)
- prévoir une formation BF1A en Bourgogne (Yonne, Aube) en septembre 2012. Evaluer les besoins dans ces départements. Interroger également l'Eure et Loir
- en général, faire émerger les besoins de formation d'animateur en direction des dirigeants, entraîneurs, car c'est par ces formations que peuvent passer nos valeurs et notre « autre idée du foot »

INTERNET

La CN se positionne pour répondre favorablement à l'enquête de l'UFOLEP Nationale pour profiter du générateur de site proposé et utiliser le site préfiguré mis à disposition afin de mettre en ligne après actualisation toutes les données qui existent actuellement sur le C D Rom Foot.

A G NATIONALE GERZAT

Lionel représentera la CN Foot à l'AG de Gerzat les 27-28-29/04/2012.

L'UFOLEP DEMAIN

Moment d'échange et pour certains pourtant élus départementaux moment d'information autour du projet de structuration fédérale autour de 2 secteurs : sport et éducation – sport et société

PROCHAINE (S) REUNION(S)

Réunion de fin de saison à ARRAS le 15 juin à 15h et le 16 juin journée (17/06 législatives).

Rassemblement National Foot à 7 SENIORS

(Adultes nés en 1972 et après)

BULLETIN D'ENGAGEMENT

L'Association :

Le département :

Engage : 1 - 2 - 3 équipe(s)

Pour le rassemblement National des **18 et 19 mai 2012 à Dammarie (28)**

Nom et prénom du correspondant :

Adresse :

☎ : E-mail :

Couleurs :

Ci-joint un chèque de **22,50€** x équipe(s) soit : € en règlement de cet engagement.

ATTENTION

Devant le succès grandissant de cette épreuve et pour permettre à la Commission Nationale de définir, au plus tôt, les modalités d'organisation et de qualification des équipes, merci de bien vouloir adresser ce bulletin à votre délégué départemental pour le 01/03/2012 au plus tard qui le transmettra à la commission nationale accompagné d'un chèque émanant du Comité Départemental pour le 15/03/2012 délai de rigueur.

Cachet du comité départemental

signature du responsable.

Pour tout renseignement concernant la restauration, l'hébergement..., contacter l'UFOLEP de l'Eure et Loir au tél : 02 37 84 05 92 - Fax : 02 37 84 05 99 – E-mail : ufolep28@orange.fr

José VIÉ

Chargé du Football à 7 de la CNS Football

31 rue Louis Braille - 89000 AUXERRE

Tél : 03 86 52 24 69 - E-mail : jose.vie@cegetel.net

Rassemblement National Foot à 7 LES VIEUX CRAMPONS

(Adultes nés en 1971 et avant)

BULLETIN D'ENGAGEMENT

L'association :

Le département :

Engage : 1 - 2 - 3 équipe(s)

Pour le rassemblement National des **18 et 19 mai 2012 à Dammarie (28)**

Nom et prénom du correspondant

Adresse :

① : E-mail :

Couleurs :

Ci-joint un chèque de **22,50€** x équipe(s) soit : € en règlement de cet engagement.

ATTENTION

Devant le succès grandissant de cette épreuve et pour permettre à la Commission Nationale de définir, au plus tôt, les modalités d'organisation et de qualification des équipes, merci de bien vouloir adresser ce bulletin à votre délégué départemental pour le 01/03/2012 au plus tard qui le transmettra à la commission nationale accompagné d'un chèque émanant du Comité Départemental pour le 15/03/2012 délai de rigueur.

Cachet du comité départemental

signature du responsable

Pour tout renseignement concernant la restauration, l'hébergement..., contacter l'UFOLEP de l'Eure et Loir au tél : 02 37 84 05 92 - Fax : 02 37 84 05 99 – E-mail : ufolep28@orange.fr

José VIÉ

Chargé du Football à 7 de la CNS Football

31 rue Louis Braille - 89000 AUXERRE

Tél : 03 86 52 24 69

E-mail: jose.vie@cegetel.net

RELANCE DES INSCRIPTIONS TOURNOIS NATIONAUX DE FOOT A 7

Des places sont encore disponibles pour participer aux Tournois nationaux de Foot à 7 qui se dérouleront le vendredi 18 et le samedi 19 Mai à Dammarie près de Chartres (28).

L'indemnisation de déplacement de l'UFOLEP Nationale est basée sur 10 joueurs (7 + 3 remplaçants) et un dirigeant.

Le tournoi séniors (nés en 1972 et après) sera arbitré par des arbitres officiels UFOLEP.

Le tournoi « Vieux Crampons » se déroulera en auto-arbitrage. Cette épreuve est ouverte aux licenciés nés en 1971 et avant. Toutefois un joueur né de 1972 à 1976 est autorisé à être sur le terrain. Cela veut dire qu'une équipe peut avoir plusieurs 35-39 ans mais afin de préserver l'esprit Vieux Crampons, un seul à la fois peut participer au match.

Pour l'occasion, les équipes « Vieux Crampons » peuvent être constituées par des licenciés UFOLEP provenant de clubs différents.

30/04/2012 c'est la date à laquelle les départements devront adresser les nouvelles inscriptions d'équipes à la CN Football (José VIE, 31 rue Louis Braille - 89000 AUXERRE) accompagnées d'un chèque Comité Départemental de 22.50 € xéquipe(s).

Retrouvez tous les renseignements concernant le déroulement des tournois et l'accueil des équipes auprès de

UFOLEP Eure et Loir (28)
Tél : 02 37 84 05 92
Fax : 02 37 84 05 99
E-mail : ufolep28@orange.fr

À l'attention des comités
départementaux et régionaux

Nos réf : PhM/AEO/PCN/356

Paris, le 24 octobre 2011

☎ 01 43 58 97 64 aelouadehe.laligue@ufolep-uep.fr
01 43 58 97 65 pclaviermann.laligue@ufolep-usep.fr

Cher(es) ami(es),

Le dispositif du service civique, permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de bénéficier d'une indemnité de 440 € (ou 540 € pour les publics prioritaires) prit en charge par l'État en contrepartie de l'accomplissement d'une mission d'intérêt général.

La Ligue de l'enseignement agréée pour accueillir des volontaires au sein de l'ensemble de ses secteurs et de leurs échelons déconcentrés, permet aujourd'hui à ses 2 000 volontaires d'effectuer à la fois une mission facilitant leur acquisition de nouvelles compétences, contribuant par la même occasion à une future insertion sociale et ou professionnelle et à la fois de dynamiser nos réseaux. Tout ceci dans le respect de la charte nationale et du catalogue de missions. Offrant ainsi à l'ensemble des volontaires une place équilibrée entre les bénévoles et les salariés composant notre réseau.

Mobilisant aujourd'hui 445 volontaires, les missions « sport » démontrent toute leur pertinence et leur place au sein du catalogue de missions. Aussi bien pour nos comités départementaux ou régionaux que pour l'ensemble de notre réseau d'association.

L'UFOLEP, souhaitant d'avantage accompagner les structures d'accueils départementales ou régionales et leurs volontaires, met en place un dispositif de labellisation des comités.

Ouvert à l'ensemble des comités départementaux et régionaux, sans limites de volontaires. Les comités labellisés bénéficieront d'un accompagnement méthodologique, financier et de la mise en place d'un dispositif de formation et de suivi de leurs volontaires.

La labellisation permet :

- aux structures d'accueils de recevoir une dotation de 500 € par volontaire,
- aux volontaires de suivre une formation méthodologique,
- aux volontaires de participer à un stage de formation continue,
- aux volontaires de bénéficier d'une formation PSC1.

Conditions d'attributions :

- le volontaire doit effectuer une des missions du cahier des charges (Cf. fiches de missions),
- participation du volontaire à l'ensemble des temps de formation et de mutualisation organisés.

Échéances :

- pour les volontaires accueillis entre le 1^{er} octobre 2011 et le 15 décembre 2011 retour des dossiers avant le 1^{er} décembre 2011,
- pour les volontaires accueillis entre le 1^{er} janvier 2012 et le 15 mars 2012 retour des dossiers avant le 1^{er} mars 2012,
- pour les volontaires accueillis entre le 1^{er} avril et le 15 juin retour des dossiers avant le 1^{er} juin 2012.

Contacts :

- pour les retours de dossiers : Patricia CLAVIER-NANN pclaviernann.laligue@ufolep-usep.fr
- pour tous renseignements ou accompagnement méthodologique : Adil EL OUADEHE aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

Dans l'attente du retour de vos dossiers, recevez mes meilleures salutations sportives.

Philippe MACHU
Président National UFOLEP



UNION FRANCAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'EDUCATION PHYSIQUE

SERVICE CIVIQUE : dispositif jeunes volontaires UFOLEP

Développement et mise en œuvre d'une politique sportive multisports en direction du public masculin + 35 ans.

Missions :

- recensement des attentes et besoins du public + 35 ans masculin,
- recensement des partenaires locaux potentiels (association, financiers, opérationnels),
- mise en place d'une offre sportive.

Dans le cadre de sa mission, le volontaire recruté(e) sera amené à collaborer avec les membres de la Direction Technique Nationale et de sa structure d'accueil, mais aussi avec les bénévoles de la fédération, les membres des commissions sportives, les membres des groupes de travail nationaux.

Profil :

- avoir moins de 26 ans,
- goût prononcé et connaissance dans le domaine du management des activités physiques et sportives et du « sport pour tous »,
- qualité rédactionnelle.

UNION FRANCAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'EDUCATION PHYSIQUE

SERVICE CIVIQUE : dispositif jeunes volontaires UFOLEP

Développement et mise en œuvre d'une politique sportive multisports en direction des seniors

(+ de 55 ans).

Missions :

- recensement des activités et des projets touchant le public senior,
- recensement des partenaires locaux potentiels (opérationnel, financier, associatif),
- mise en place d'une offre de pratique sportive régulière.

Dans le cadre de sa mission, le volontaire recruté (e) sera amené à collaborer avec les membres de la Direction Technique Nationale et de sa structure d'accueil, mais aussi avec les bénévoles de la fédération, les membres des commissions sportives, les membres des groupes de travail nationaux.

Profil :

- avoir moins de 26 ans,
- goût prononcé et connaissance dans le domaine du management des activités physiques et sportives et du « sport pour tous »,
- qualité rédactionnelle.

UNION FRANCAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'EDUCATION PHYSIQUE

SERVICE CIVIQUE : dispositif jeunes volontaires UFOLEP

Développement et mise en œuvre d'une politique sportive en direction des territoires fragilisés

- **Zones Urbaines Sensibles**
- **Zones de Revitalisation Rurale.**

Missions :

- Effectuer un diagnostic territorial :
 - état des lieux de la population du territoire cible,
 - état des lieux de l'offre de pratique sportive,
 - recensement des attentes et besoins de la population,
 - mise en place d'une offre de pratique sportive.

Dans le cadre de sa mission, le volontaire recruté(e) sera amené à collaborer avec les membres de la Direction Technique Nationale et de sa structure d'accueil, mais aussi avec les bénévoles de la fédération, les membres des commissions sportives, les membres des groupes de travail nationaux.

Profil :

- avoir moins de 26 ans,
- goût prononcé et connaissance dans le domaine du management des activités physiques et sportives et du « sport pour tous »,
- qualité rédactionnelle.

Compte rendu de la réunion du 14 au 16 janvier 2012 à Bron

Présents : C. CAHON – L. BALIGAND – J. CABADI - JM FOULQUIER – R. DUFAUD – F. JOVE
 Assistent : M. COEUGNIET (Comité Directeur), L. NADAUD (Echelon National)
 Excusé : T. AUBERT

EPREUVES NATIONALES

S.T.F. Moto Cross 2011 : organisé dans la Creuse (23) il a rassemblé plus de 500 participants et pour la première fois une manche réservée aux quads, avec seulement 9 pilotes au départ. Mis à part quelques problèmes de discipline, l'ensemble de l'organisation était très bien structuré. Un personnel nombreux et compétent était présent sur le site pour sa gestion. Belles courses, même si la météo a été défavorable le dimanche.

50 à Galet : celui-ci était organisé à Orges (52), peu de participants. La CNS se demande si les pilotes sont réellement intéressés par l'organisation d'un national. Pour les organisateurs, ce fut une organisation comme d'habitude, sauf un contrôle technique plus poussé. Une vingtaine de casques n'ont pu être utilisés pour non-conformité. Suite à un accident grave survenu dans le dernier tour, la gendarmerie a contrôlé le dossier administratif et la validité du casque.

ETUDE DES QUESTIONS POUR LA CN ELARGIE

Cylindrée Quad : il est confirmé que la cylindrée de 450 cc n'est pas autorisée aux moins de 18 ans en courses cross. Par contre il est admis qu'en endurance, vu la configuration des pistes, cette cylindrée peut être utilisée à partir de 16 ans. (15 ans à la fédération délégataire).

50 à Galet : à la demande des pratiquants sur le règlement de cette discipline, un atelier sera mis en place le dimanche après-midi avec Jean-Louis HAULE et Lionel BALIGAND.

Scooter 50 cc : l'Alsace demande si l'on peut organiser des épreuves de scooter en endurance sur 24 heures. La réponse est oui, en se référant aux règlements UFOLEP, qui sont à leur disposition. De même il est confirmé que la cylindrée ne peut dépasser 50 cc, selon les accords fédération délégataire-UFOLEP. La seule autorisation portée à 220 cc est faite pour les scooters à l'ancienne, dit « Scoot en tôle ». Rappel du tableau âges-cylindrée.

S.T.F. de Moto cross Pas de changement dans les catégories.

EPREUVES NATIONALES 2012

S.T.F. de Moto cross à Apremont (85) les 18 & 19 août. Membres de la C.N.S. présents : C. CAHON, J. CABADI, L. BALIGAND, F. JOVE (chronométrage) et JL HAULE (contrôle technique).

50 à Galet : Rassemblement national à Nouziers (23) les 1^{er} & 2 septembre. Membres de la C.N.S. présents : C. CAHON, L. BALIGAND, JM FOULQUIER, F. JOVE (Chronométrage) et JL HAULE (Technique).

Quad et Side-Car : Rassemblement national à 52 Dommartin le Saint Père les 29 & 30 septembre avec 3 disciplines : Quad endurance (2 fois 1 h.30), 3 manches side-car moderne et side-car ancien. Membres de la CNS présents : L. BALIGAND, JM FOULQUIER et JL HAULE (Technique).

FORMATIONS 2012

Recyclage des Directeurs de course tous les 3 ans en début d'année civile en 4 ou 5 sessions. Les commissaires de piste sont recyclés tous les 5 ans par les directeurs de course (évaluation sur le circuit). 4 séances de recyclage sont programmées en fonction de la liste des personnes recyclables établie par Claude CAHON :

- Valence (26) le 4 février par L. BALIGAND
- Nantes (44) le 19 février par C. CAHON
- Nancy (54) le 11 février par L. BALIGAND
- Foix (09) le 10 mars par JM FOULQUIER

JM FOULQUIER rappelle qu'une fois de plus il n'y a aucun recyclage, aucune formation BF10 n'est prévue pour les DOM-TOM. Il nous informe que les DOM-TOM en ont fait la demande. Il faut absolument mettre

quelque chose en place, car nous ne répondons pas à la demande faite. Jean-Marc a fait un programme de formation spécifique pour les DOM-TOM, qui a été fourni à L'UFOLEP Nationale.

Franche-Comté : un BF1A se déroulera les 10 & 11 janvier 2012 et le 2^{ème} week-end les 21 & 22 janvier, il sera encadré par C. CAHON et F. Jové.

Nord-Pas de Calais : un BF1A est organisé par JC SABLE les 25 & 26 février et le 11 mars avec M COEUGNIET.

Centre : un BF1A est mis en place les 10 & 11 mars et 17 & 18 mars.

Bourgogne : un BF1O est proposé les 18 & 19 février à 71 Autun et encadré par L. BALIGAND.

Languedoc-Roussillon : un BF1A est mis en place les 17 & 18 mars et 12 & 13 mai, encadré par R. DUFAUD et F. JOVE.

Nantes 44 : deux stages sont mis en place pour BF1O et BF2O les 18 & 19 février, encadrés par C. CAHON et F. CEBRON.

Référents Techniques : 13 personnes se sont inscrites pour le stage de samedi 15 janvier ici à Bron.

Visiteurs de circuit : ajouter F. CEBRON du 44 sur la liste. L. NADAUD DTN adjointe, assiste à cette formation.

C.N.S. ELARGIE

C. CAHON ouvre la séance en présentant ses vœux au public présent et en soulignant la présence de P. CHEVALIER, DTN et de M. COEUGNIET, élu national.

P. CHEVALIER prend la parole et nous informe des graves difficultés liées à l'assurance de nos licences. Notre assureur APAC informe de la résiliation du contrat de la part de la MAIF, ré-assureur au 31 août 2012. Depuis 2005 que la MAIF nous assure, elle nous annonce un déficit de 20 millions d'euros. Le tarif attrayant de nos licences, nous a amené beaucoup de licenciés en sports mécaniques, mais ils occasionnent par contre 40 % de la sinistralité, tout comme les cyclistes. Nous avons fait une résistance sur la part assurance de nos licences, pour que celles-ci n'augmentent pas trop. Aujourd'hui nous allons en payer le prix.

Il est aussi rappelé un abus des RAT, qui devraient être beaucoup plus encadrées.

Il est de même envisagé des tarifs différents pour l'assurance entre le moto-cross, le 50 à galet, le trial et l'enduro.

Au sujet du passeport moto, celui-ci est mis en place afin de suivre la réglementation et de ne pas prendre le risque d'être mis en défaut sur nos organisations.

Il est également rappelé que la formation des officiels est une obligation de la loi du sport.

Présentation des activités.

R. DUFAUD, rappelle qu'il est nécessaire de s'adapter aux contraintes du dossier Natura 2000. Il est absolument nécessaire de bien préparer les dossiers préfectoraux en respectant toutes les obligations.

L. BALIGAND, fait part des difficultés rencontrées pour l'organisation des nationaux du 50 à galet et du quad endurance. Il souhaite voir aussi la mise en place d'un rassemblement du side-car. Ces 2 activités seront mises en place en 2012 les 30 & 31 septembre prochain grâce à un club du 52 qui va créer un circuit pour la circonstance.

50 à Galet : un atelier regroupant les représentants du 50 à galet avec L. BALIGAND et JL HAULE a travaillé sur le règlement et sa mise en forme. Il sera présenté lors de la prochaine réunion de la CNS pour validation.

Compte rendu de la réunion les 17 & 18 mars 2012 à Bron

Présents : C. CAHON – L. BALIGAND – J. CABADI - JM FOULQUIER – F. JOVE

Assiste : M. COEUGNIET (Comité Directeur)

Excusé : R. DUFAUD

Absent : T. AUBERT

POINT SUR LES FORMATIONS

Recyclages des Directeurs de course :

Nantes : 22 stagiaires par C. CAHON.

Valence : 6 stagiaires,

Epinal : 4 stagiaires par L. BALIGAND

Foix : 15 stagiaires par JM FOULQUIER.

Soit 47 recyclés sur un potentiel de 156 officiels à recycler : participation insuffisante.

Une demande de recyclage est faite par le Languedoc-Roussillon. La CNS ne peut accepter la mise en place d'une cinquième session. Les 4 stages de recyclage ont été programmés, annoncés et réalisés dans le cadre d'un budget défini et validé par les instances politiques. Cette région devra faire une nouvelle demande pour la prochaine saison.

BF10 : 2 stages BF10 sont programmés les 21 & 22 avril à Besançon avec L. BALIGAND et les 2 & 3 juin à La Bastide d'Engras (Gard) par R. DUFAUD.

19 et 20 mai : BF1A dans le Nord-Pas de Calais ; les candidats du 44 sont invités à s'en rapprocher.

21 et 22 avril BF10 à Besançon (Territoire de Belfort).

Capacité de commissaires : une demande de commissaires Trial est faite par la région Centre.

POINT SUR LES EPREUVES 2012

50 à Galet : à la demande des organisateurs des 24 heures de Nouzier, épreuve qui doit avoir lieu les 1 & 2 septembre, 2 membres de la CNS feront le déplacement : JL HAULE pour les contrôles techniques et L. BALIGAND pour le cahier des charges national. Le nouveau règlement validé par la CNS sera mis en application.

S.T.F. Moto Cross 2012 : les dossiers d'inscription devront obligatoirement être faits via le site internet : « ufolep-moto.org/stf ». Un nouveau code d'accès sera envoyé aux délégations régionales.

Innovations :

- les motos électriques seront admises en catégorie 125
- acceptation de 2 quads par région
- la diffusion d'imprimés sera réduite ; les listes de participants, le règlement, ... seront disponibles sur le site.
- le passeport complété pour chacune des manches qualificatives devra être présenté

CANDIDATURES POUR NATIONAUX 2013

National 50 à galet 2013 : le département de l'Ain a déposé une candidature à Marsonnas les 16 & 17 juin 2013.

Candidature STF Moto cross 2013 : la CNS prend acte de la candidature du Comité Ile et Vilaine à Talensac (35). Le dossier étant conforme, la CNS transmet le dossier à Paris pour avis.

Rassemblement Trial : la Franche-Comté serait candidate pour une organisation en 2013. L. BALIGAND prendra contact avec la Déléguée pour confirmation.

Faire une relance dans Cont@ct pour les autres activités.

PASSEPORT MOTO

Les cartons sont en cours de distribution : contacter L. BALIGAND pour les commander.

Un rappel au prochain cont@ct : l'obligation de l'utilisation du passeport moto pour toutes les compétitions et la présentation du document complété lors des compétitions nationales.

La mise en place du passeport moto sous-entend un investissement humain et financier important d'une part et un apport financier, non négligeable d'autre part. La CNS fait une estimation des frais inhérents à sa mise en œuvre et à la mise en œuvre de moyens indispensables à la sécurité des activités nationales et à la formation des officiels correspondants.

Ainsi, la CNS préconise de commander 15 valises pour la saison 2012 et de prévoir des facilités pour un achat collectif de tapis environnementaux. La CNS propose aussi la prise en charge complète des frais liés à la sécurisation de toutes les épreuves nationales.

REGLEMENTS

Révision et mise à jour des règlements

- règlement général : modifications de la composition du jury, du chapitre réclamation, référence au Code du sport Article L131-16, ajout du passeport technique, contrôle antidopage, tableau de correspondance âges/cylindrées
- memento de l'organisateur

La mise à jour de ces documents n'est pas totalement terminée.

QUESTIONS DIVERSES

50 à Galet : suite à un courrier de réclamation, la CNS confirme le règlement validé lors d'une réunion précédente.

S.T.F.de Moto Cross 2012 : le département de la Creuse (23) demande l'autorisation de n'avoir que 2 épreuves sélectives pour le STF, une épreuve ayant été annulée. La CNS ne valide pas cette demande. Au département de prévoir suffisamment de manifestations avant le début juillet (3 minimum sur 4 mois de pratique).

Calendrier national : le tirage papier devra être réduit afin de limiter les tirages aux besoins exprimés : tirage à 300 exemplaires. La diffusion en formule informatiques sera privilégiée.

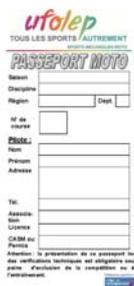
Cylindrées pour le quad : suite à une modification de la RTS de la fédération délégataire en date du 3 septembre 2011, la CNS moto valide cette modification : Quad cross : aucun changement avant 18 ans. Plus de 18 ans porté à 550 cc maxi. Quad endurance : 16-18 ans maxi 450 cc. Après 18 ans maxi à 1000 cc. Le temps de roulage maxi consécutif est de 2 heures, avec une pose d'une heure entre deux relais.

Temps de course pour l'endurance quad : changement des RTS ; passage à 4 h par pilote mais maintien du règlement UFOLEP en attente de révision éventuelle

Règlement Trial : attente d'une proposition de règlement trial UFOLEP pour modifications éventuelles.

Assurance APAC : les cotisations d'assurances vont subir des augmentations très importantes dès la saison prochaine. La différenciation des risques selon les activités sera prise en compte dans les tarifs proposés.

LE PASSEPORT MOTOCYCLISTE UFOLEP



La mise en œuvre s'est faite rapidement (sur cette saison sportive) mais sans précipitation car la CNS Moto avait expérimenté son utilisation depuis plusieurs années notamment lors du Super Trophée de France de Moto cross et sur la région Rhône-Alpes pendant une année, une région qui n'est pas des moindres en terme d'effectifs pour l'activité motocycliste.

Le Comité Directeur a adopté sa généralisation lors de sa réunion de décembre en faisant porter l'obligation pour la saison 2012 sur la compétition. Cette décision faisait suite au projet figurant dans le programme d'actions de la CNS Moto. Certes elle a été prise rapidement mais il y avait nécessité au vu du déroulement de la saison précédente de rendre les contrôles techniques systématiques et surtout visibles. Pour rappel la FFM a délégué des personnes mandatées sur plusieurs manifestations UFOLEP, conformément à la convention de 2009 pour constater de la réalité de la mise en œuvre des contrôles techniques. Nous avons failli nous trouver en situation de blocage ; c'est à dire d'annulation de manifestation dans plusieurs cas. Notre crédibilité vis à vis de la Fédération est amoindrie par rapport à ces situations limites qui ne peuvent perdurer.

L'utilisation du passeport technique est un moyen de rendre visible et quantifiable les contrôles réalisés (rappelons qu'ils sont obligatoires dans les cahiers des charges et la réglementation de l'organisation). Plus aucune manifestation ne doit y échapper et l'on devrait maintenant plus participant ne peut y échapper. Ce qui n'est pas facile à faire ! Le passeport motocycliste permet de faciliter ces contrôles en apportant une traçabilité du suivi de la machine et du pilote : le contrôle portera principalement sur les points litigieux décelés lors du contrôle précédent. Parallèlement l'utilisation du passeport est pédagogique et éducatif pour le pratiquant. Celui-ci ne se présente plus au contrôle comme à la guillotine : « ça passe ou ça casse ! ». Le pratiquant est porteur de son document qui mentionne les points qui nécessitent une amélioration de sa machine. Il devient alors partie prenante et acteur de la conformité de sa machine et il ne subit plus le contrôle comme un test pouvant sembler arbitraire.

Pour autant que la décision de généraliser le passeport ait pu paraître rapide, elle n'en est pas moins progressive car le comité directeur a retenu de la rendre obligatoire pour les compétitions de cette saison 2012. Il est évident que la nécessité des contrôles vaut aussi bien pour les pratiques en entraînement ou en loisir. Comment concevoir de laisser pratiquer avec une machine non conforme pouvant être dangereuse pour le pratiquant lui-même ou pour les autres ? Comment laisser pratiquer sans se soucier de pollutions sonores et de l'environnement sous prétexte qu'il ne s'agit pas de compétition ? Ce serait irresponsable pour la pérennité de l'activité et pour la sécurité de tous les licenciés. Le passeport facilitera les contrôles sur le lieu de pratique. Il paraît difficile en effet d'organiser un poste de contrôle technique à chaque entraînement. Dans ce cas le pratiquant présentera son passeport pour preuve que sa machine a été contrôlée au préalable (principe des contrôles techniques automobiles) ; ce qui allégera la tâche du club lors de la mise en place de ses entraînements.

Cette mise en œuvre nécessite un investissement financier important. Depuis plusieurs années l'UFOLEP nationale via la CNS forme les référents techniques chargés de former les contrôleurs techniques officiant sur les manifestations et met à disposition des kits sonomètres pour les régions participant à cette formation. La formation d'officiels devra s'intensifier pour répondre aux nécessités de la généralisation des contrôles techniques mais aussi pour répondre aux exigences des assureurs en matière de sécurité : toute pratique même en entraînement devra se faire en présence d'au moins un officiel qualifié. La protection de l'environnement nécessitera d'autres frais : tapis environnementaux, études liées à Natura 2000, ... Il faudra pouvoir y faire face pour maintenir nos activités.

Suite au courrier de résiliation de la MAIF, il nous faut trouver des réponses pour diminuer le fort taux de sinistralité constaté tant en entraînement qu'en compétition, c'est devenu incontournable, le passeport

technique fait partie intégrante du dispositif de sécurisation de la pratique.

Les cotisations demandées pour le passeport (5€ par adhérent et par saison sportive) sont aussi modulées : réclamées pour la compétition pour la saison 2012, elles seront facturées aux comités départementaux selon le nombre de licences déclarées avec les codes d'activité moto de la saison N-1 à partir de janvier 2013. Le comité a alors latitude pour collecter ces cotisations soit dès septembre 2012 au moment de la prise de licence soit pour la saison d'après dans le même exercice budgétaire année civile.

Ce qui peut paraître précipité est tout simplement rapide en fonction des exigences du contexte actuel et progressif sur 2 saisons sportives tout en laissant une marge d'exploitation aux comités.

Michel COEUGNIET et Pierre CHEVALIER

LETTRE DU RESEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE MARS 2012



Lettre du réseau national des sports de nature



Mars 2012 - n°75



Nous avons le plaisir de vous adresser la lettre du réseau national des sports de nature.

Au sommaire ce mois-ci :

- le point sur " l'enquête éducateurs sportifs déclarés en sports de nature " ;
- l'avis de l'expert : Jean-Louis GOUJU, directeur du CAFEMAS ;
- échange avec Véronique Siau;
- les brèves du réseau.

Vous retrouverez également l'ensemble des lettres précédentes en suivant ce lien : [historique de la lettre du réseau sur www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

L'équipe du Pôle ressources national des sports de nature

Compte-rendu de la réunion du 22 février 2012 à Paris

Présents : JY LAMARQUE, P. JAN Y, P. SARDA, A. RIZZO, J. ROIG

Assiste : M. BIGGI (en partie) (Comité Directeur National)

Excusé : F JULIEN

Philippe SARDA nouveau membre coopté est accueilli et une visite du 3^{ème} étage est faite.

Le point est fait sur l'état des lieux de l'avancement des coupes nationales.

- Adultes : augmentation des équipes inscrites de 10% cette saison. A milly la Forêt l'Essonne fournira 8 arbitres durant cette discussion un appel de G. ENAULT (ancien membre de la CNS VB et président de l'UFOLEP 91 nous dit toute sa joie de nous recevoir).
- Jeunes : l'inscription a été repoussé d'un mois, pour le moment une dizaine d'équipes sont d'ores déjà inscrites.
- La nouvelle coupe « consolante » va être lancée (avec les équipes perdantes) A. RIZZO se charge de contacter les équipes, et de lancer les phases qui permettront à 2 équipes filles et 2 équipes garçons de « faire » leur finale en Essonne.

Des courriers concernant des demandes de report de matches ont été adressés à la CNS. A l'unanimité les membres décident du maintien des dates. J. ROIG fera un courrier aux associations concernés.

Les coupes adultes en 2013 se dérouleront dans la Nièvre.

Une discussion avec l'adjoint à la direction en charge du playa nous a permis d'avancer sur le « playa volley ».

Si le besoin s'en fait sentir nous pourrions déposer (CNS et département organisateur) une demande de prêt pour avoir à notre disposition du matériel national. P. JAN Y et J. ROIG prendront contact avec les organisateurs. Un questionnaire sera envoyé aux équipes participantes aux coupes afin d'évoquer avec elles l'évolution à mettre en œuvre afin de mieux répondre aux aspirations du terrain.

SIGNATURE DU CAHIER DES CHARGES DU RASSEMBLEMENT « JEUNES » - LE 1 MARS A VALENCE (26)

Après midi :

Travail technique avec le délégué (Vincent) et l'animatrice (Aurore). En cours de réunion Marcel MARGIRIER s'est joint à nous. Vers 17h, deux responsables de l'ASPTT Valence (association support) nous ont rejoint et nous sommes partis visiter les installations sportives rejoint par Gérard FAURE (président départemental UFOLEP).

Salle « CSU »

- possibilité d'installer 6 terrains, avec l'espace nécessaire pour évoluer !
cette salle sera utilisée le Samedi et le dimanche matin
- Les finales auront lieu le Dimanche au palais des sports (attenant à l'autre salle) avec des gradins pouvant recevoir entre 4000 et 5000 spectateurs.
- Un « pot convivial » réunira les participants et les institutions départementales (sportives et politiques) dès la fin des finales !
- Une animation avec DJ aura lieu le Samedi soir pour les équipes.

L'UFOLEP 26 fait la demande à la CNS VB de pouvoir recevoir des feuilles de matches.

- La signature effective du cahier des charges a eu lieu vers 19h au siège départemental.